



LE DEVOIR

HORS-JEU

Mauresmo, reine sans partage

Vérification dûment faite selon les critères généralement reconnus, il n'y a pas de maxime qui dise «jamais quatre sans cinq». Si une telle chose existait, n'est-ce pas, les Trois mousquetaires qui étaient quatre se fussent déployés en quintette. Et c'est avec un pentagone d'as que vous auriez siphonné les copains au poker, l'autre soir.

De plus, Elena Likhovtseva, qui s'était déjà farci un carré de têtes de série dans cette coupe Rogers 2004 (Petrova, Schiavone, Capriati et Myskina), en aurait ajouté une dernière à son tableau de chasse à l'occasion de la toute première participation de sa carrière à une finale d'un tournoi de Tier I, le calendrier situé immédiatement sous le Grand Chelem. Ce n'est toutefois point ce qui s'est produit. Mais alors là, chers amis fans de tennis, pas du tout du tout du tout. Aussi, quand le présentateur Winston McQuade a tonné, au terme du match d'hier, «quelle finale électrisante», on a songé un fol instant qu'il n'avait pas regardé la même rencontre que nous tous massés au stade Uniprix.

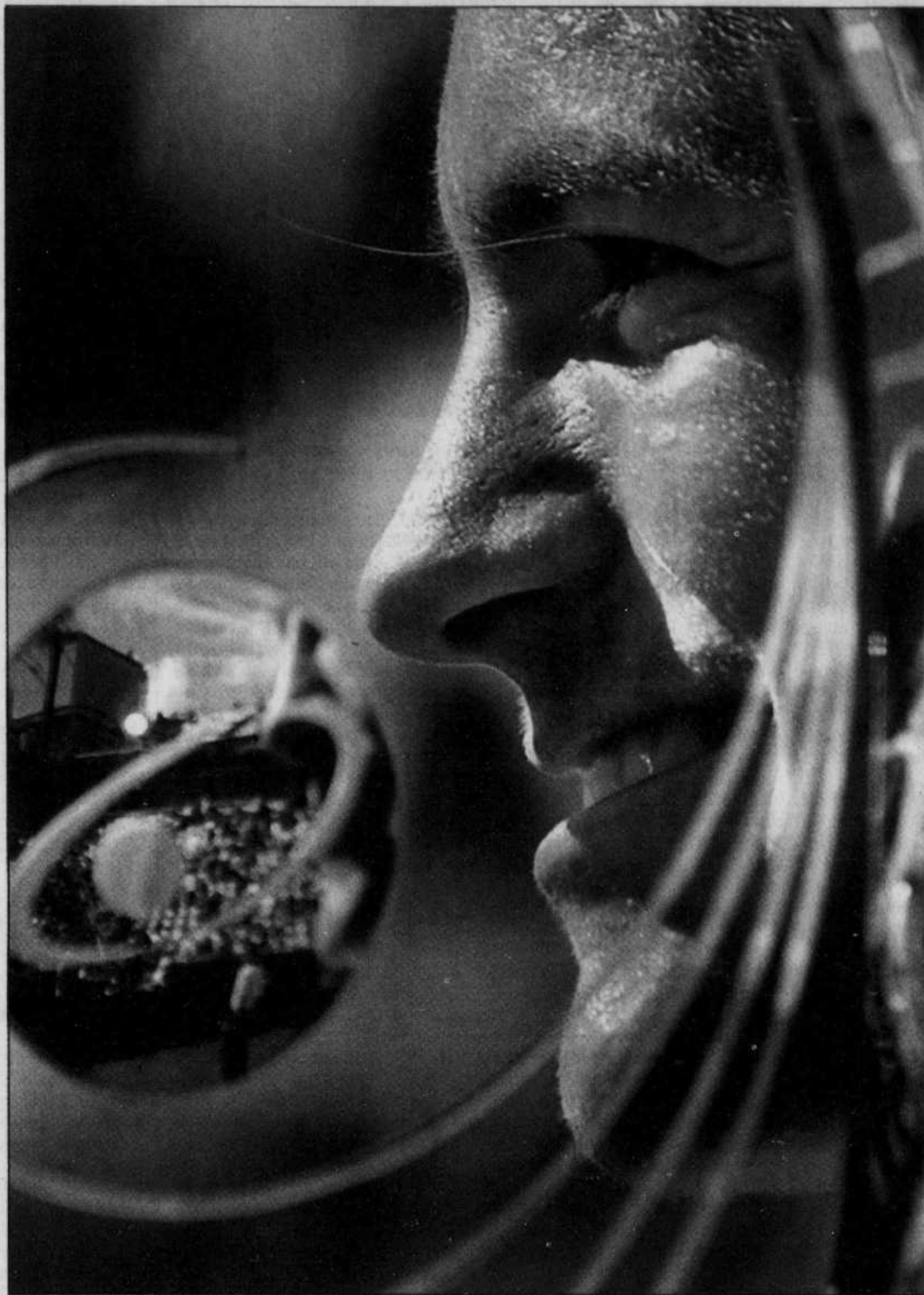
C'est qu'Amélie Mauresmo a gagné son deuxième titre consécutif sur le court central du parc Jarry, et pas n'importe comment. 6-1, 6-0. Un score, oui oui, qui reflète tout à fait fidèlement l'allure de la partie. A sens unique, direction France. Ou direction Québec, puisqu'elle en est la nouvelle fille adoptive, à tel point qu'elle s'autorise des propos du terroir indigène en guise de conclusion de ses conquêtes. Ainsi, lorsqu'elle avait remporté une première coupe Rogers ici en 2002, elle s'était dite «ben ben contente», le tout fortement accentué couleur locale. Hier, elle a poussé un peu plus le parler croquant de «che nous». «J'ai crissement bien joué», a-t-elle lancé à la foule, avant de préciser en conférence de presse qu'elle se doutait bien que l'expression «ne fait pas très distingué».

Avec ce triomphe, Mauresmo, jusque-là troisième, s'empare du deuxième rang au classement mondial

VOIR PAGE A 8: MAURESMO

■ Foule record malgré les grandes absentes, page B 5

Un deuxième titre de suite à Montréal



Amélie Mauresmo a lâché devant la foule un québécoisisme pas très joli après sa victoire plus que facile (6-1, 6-0) contre la Russe Elena Likhovtseva: «J'ai crissement bien joué.»

Charest inflige une rebuffade aux jeunes libéraux

L'aile jeunesse se prononce massivement en faveur de l'abolition de la formule Rand; le premier ministre garde ses distances

TOMMY CHOUINARD

Trois-Rivières — Le premier ministre Jean Charest a infligé un camouflet aux jeunes militants de son parti à l'occasion de leur propre congrès. Le chef du PLQ a balayé du revers de la main la proposition qu'ils ont appuyée massivement hier et qui vise à abolir la formule Rand.

Le président de la commission jeunesse, Simon Bégin, tient cependant tête à son chef. Il se dit prêt à faire de l'abolition de cette disposition du Code du travail, qui oblige tous les employés d'une entreprise syndiquée à payer des cotisations qu'ils soient membres ou non du syndicat, un enjeu majeur du prochain congrès du Parti libéral, en novembre prochain.

Or Jean Charest refuse toute confrontation avec les syndicats sur ce sujet. Il n'est même pas question pour lui de seulement étudier la possibilité de modifier le Code du travail dans le sens voulu par les jeunes libéraux. «La formule Rand fait partie des choix qui ont été faits il y a très longtemps par le gouvernement pour faire en sorte que les syndicats puissent remplir leur mission. Je ne mets pas en question la formule Rand. Je ne suis pas favorable à ce

VOIR PAGE A 8: CHAREST

■ Charest annoncera sous peu que trois élections complémentaires auront lieu le 20 septembre, page A 3

L'ENTREVUE

Ma Gaspésie

Les Gaspésiens ont servi de monnaie d'échange dans l'instauration du Canada, explique le prêtre-éducateur Jules Bélanger

Comment expliquer que la Gaspésie, pourtant si riche en ressources naturelles, soit aux prises avec un taux de chômage qui s'élève à près de 20 % sur une base annuelle? «Un retour dans l'histoire» s'impose pour mieux comprendre le présent, indique Jules Bélanger, qui a enseigné pendant trente ans la littérature française au Collège de la Gaspésie. Une institution à la création de laquelle il a participé dans les années 1960.

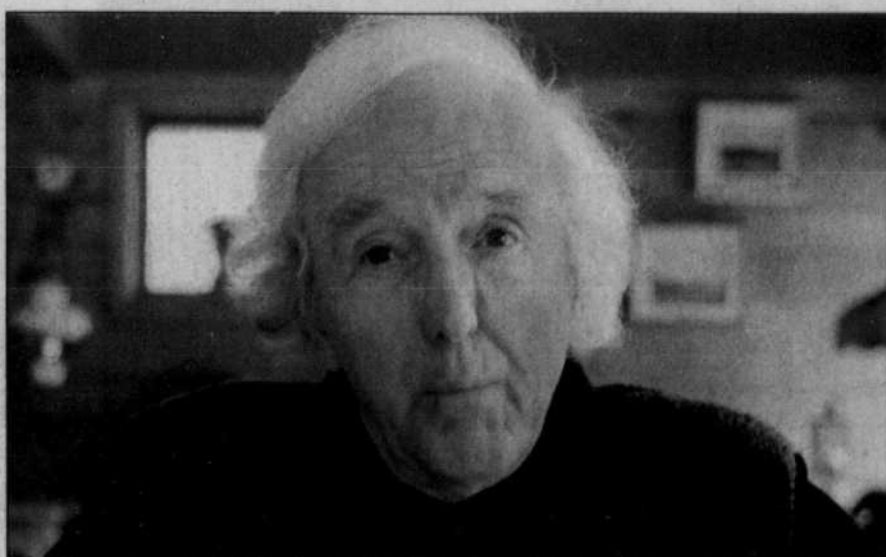
THIERRY HAROUN

Percé — Ordonné prêtre en 1957, Jules Bélanger, membre-fondateur du Musée de la Gaspésie et du Centre des jeunes musicales à Gaspé et ex-membre du Conseil supérieur de l'éducation, prend fait et cause pour «ma Gaspésie» depuis plus de quarante ans, comme en font foi ses quelque 300 textes publiés dans différents médias, ainsi que ses ouvrages, dont *Histoire de la Gaspésie* (Boréal Express, 1981) et *L'École détournée* (Boréal, 1989).

Celui qui nous reçoit chez lui à Penouille, aux portes du parc Forillon, soutient que la Gaspésie a longtemps été prise en tenailles entre un manque de courage politique et l'incompétence, voire l'impertinence de certains fonctionnaires. Il avance des cas notables.

En 1860, le gouvernement du Canada-Uni prend acte des revendications des sociétés marchandes et

VOIR PAGE A 8: GASPÉSIE



Jules Bélanger, défenseur de la Gaspésie depuis plus de quarante ans. Il prône la scolarisation pour en finir avec le passé de «porteur d'eau» qui grève le développement de la région.

Rétablissement de la peine de mort en Irak

Mandat d'arrêt pour fraude contre Ahmed Chalabi, ancien protégé du Pentagone

Najaf, Irak — Un juge irakien nommé par les Américains a annoncé hier qu'il avait émis un mandat d'arrêt contre Ahmed Chalabi, chef de file du Congrès national irakien, et contre son neveu, qui dirige les travaux du Tribunal spécial irakien chargé de juger l'ancien président Saddam Hussein. Cette annonce est intervenue peu de temps après la visite surprise du premier ministre irakien Iyad Allaoui à Najaf, théâtre de combats particulièrement violents depuis trois jours. M. Allaoui y a réclamé le départ des miliciens chiites de la ville sainte, alors qu'un groupe islamiste annonçait avoir enlevé un diplomate iranien près de Kerbala.

Ahmed Chalabi est accusé de fraude. Ancien allié du Pentagone, l'homme a déjà été considéré comme un dirigeant potentiel de l'ère post-Saddam Hussein et il a dirigé le Conseil de gouvernement aujourd'hui disparu. Mais il est tombé en disgrâce ces derniers mois après avoir été accusé d'avoir fourni à Washington de faux renseignements sur les armes de destruction massive que l'Irak était soupçonné de posséder. Des responsables à Washington ont aussi dit qu'il était soupçonné d'avoir transmis des secrets à l'Iran et qu'il faisait l'objet d'une enquête à ce sujet.

Un autre mandat d'arrêt a été émis contre son neveu, Salem Chalabi, accusé de meurtre, a-t-il ajouté.

Chalabi, qui se trouvait à Téhéran, a déclaré à CNN que les accusations portées contre lui n'étaient pas fondées et qu'il les combattrait la tête haute. «J'ai combattu Saddam pendant de nombreuses années et nous y avons survécu...», a-t-il observé.

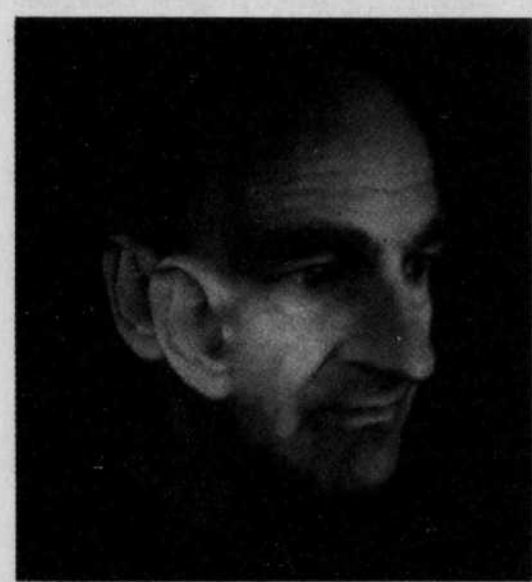
Il a ajouté que, tout comme lui, son neveu avait entendu dire par les médias qu'il faisait l'objet d'un mandat d'arrêt.

VOIR PAGE A 8: IRAK



Ahmed Chalabi

Condamné pour fraude bancaire en 1992 par un tribunal jordanien



Congrès «transhumaniste»

Le corps obsolète?

Le corps humain «traditionnel» est obsolète, disent les «transhumanistes», artistes et militants d'une nouvelle idéologie singulière qui revendique le droit, pour les individus qui le souhaitent, de transmuter, de se transformer à leur guise et de tenter d'accéder à l'immortalité par diverses voies technologiques. Dans le cadre de notre série sur «l'humain nouveau», notre journaliste Antoine Robitaille s'est rendu à leur 6^e congrès annuel, qui avait lieu en fin de semaine à Toronto.

■ Lire notre reportage en page A 2

INDEX

7 78313 00064 1	Annances..... B 4	Idées..... A 7
	Avis publics.. B 5	Météo..... B 4
	Convergence.. B 7	Monde..... A 5
	Culture..... B 8	Mots croisés.. B 4
	Décès..... B 4	Religions..... B 6
	Économie..... B 1	Sports..... B 4
	Éditorial..... A 6	Télévision..... B 7

LES ACTUALITÉS

Transvision 2004

Le corps « traditionnel » est obsolète, proclament les transhumanistes

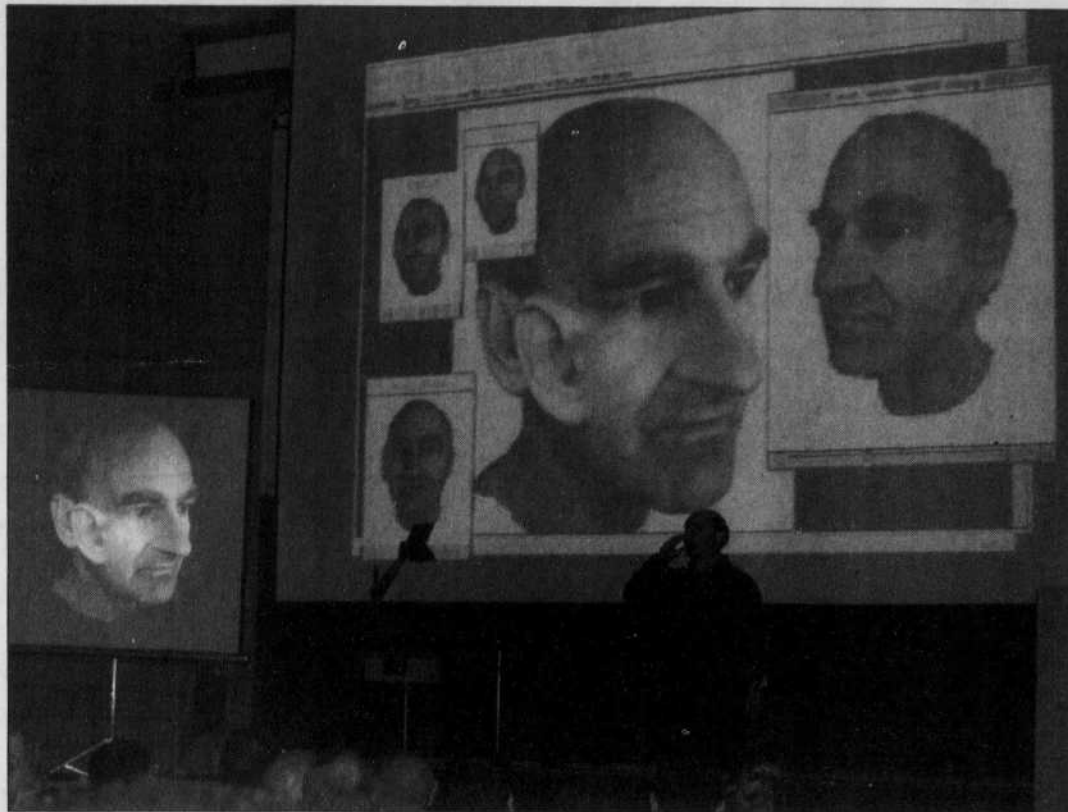
ANTOINE ROBITAILLE

Toronto — Un homme nu, en position horizontale, suspendu dans le ciel de Copenhague par une dizaine de crochets métalliques insérés dans la peau du dos, des fesses et des jambes, au bout de longs câbles reliés à une grue mécanique géante. Ses images vidéo, à la fois délirantes et rebutantes, d'une « performance artistique contemporaine » défilent sur un grand écran, dans l'amphithéâtre McLeod de la faculté de médecine de l'Université de Toronto. Debout devant l'écran, sur la scène, se tient l'artiste australien Stelarc; c'est lui, dans la vidéo, qui se trouve suspendu. «Voilà : "Le corps" [c'est ainsi qu'il parle de lui] trimbalé au dessus du Théâtre royal, tel un vulgaire sac de peau rempli d'os», explique-t-il, ponctuant sa phrase d'un rire guttural.

Stelarc est l'un des chefs de file du courant «post-humain» d'art contemporain, lancé dans les années 80 par Donna Harroway avec son *Cyborg Manifesto*. Chaque artiste de cette mouvance rivalise d'audace pour illustrer la prétendue obsolescence du corps traditionnel, devenu un auxiliaire du moi, un «accessoire» en voie d'être dépassé. Autre membre de ce mouvement: l'artiste française Orlan, célèbre entre autres choses pour ses opérations chirurgicales en direct et ses implants frontaux «pour ressembler à Mona Lisa».

Fakir post-moderne

Les quelque 200 participants de Transvision 2004 — 6^e congrès de ces militants du transhumanisme, qui se terminait hier; l'an prochain, il aura lieu à Caracas — frémissent, mais semblent adhérer au spectacle de Stelarc, qui tient à la fois du fakir post-moderne et d'un Jackass sophistiqué, poussant la logique du piercing à son extrême limite. Dans la salle, plusieurs transhumanistes enthousiastes filment ou enregistrent l'exposé de Stelarc, lequel présentera en tout une dizaine «d'extraits» audiovisuels de «performances». De douloureuses «suspensions», comme celle de Copenhague, mais aussi des jeux de prothèses, dont la «greffe» symbolique d'un troisième bras doté d'une main mécanique autonome. Stelarc présente aussi des «exosquelettes» — squelettes externes — à l'allure d'araignées mécaniques géantes, au milieu desquelles «l'artiste» se tient; attirail qu'il actionne par les mouvements de son corps. Autant de «figures du prolongement du corps par les machines», interprète-t-il. Il expose aussi quelques projets en cours ou futurs, comme celui de se faire greffer une troisième oreille artificielle — faite de matière organique — sur le côté du visage, sinon sur un bras (voir photo). Il exprime sa frustration de ne pas trouver de médecin pour lui permettre d'accomplir son dessein artistique: «Les médecins font des expériences sur toutes sortes de personnes malades, mais pas sur des artistes consentants!» Stelarc présente enfin son avatar numérique qui répond à peu près intelligemment à des questions de l'auditoire.



L'artiste transhumaniste Stelarc expose quelques projets en cours ou futurs, comme celui de se faire greffer une troisième oreille artificielle — faite de matière organique — sur le côté du visage.

L'artiste est en quelque sorte le clou du congrès Transvision. La caution artistique de l'idéologie du transhumanisme. La salle avait été «chauffée» par une autre artiste, Natasha Vita-More, aussi présidente de l'Institut de l'Exotopie, qui avait présenté des extraits d'interviews imaginaires avec des prototypes post-humains existant dans la littérature et la réalité: «Primo», un corps parfait de l'avenir, imaginé par elle; Ramona, un avatar vidéo du MIT; Asimo, le robot bipède de Honda; «Creature», un algorithme évoluant, Nano, un nanorobot. Et enfin l'agent Smith, de Matrix. Morale de la présentation: «depuis des temps immémoriaux, notre corps a été notre production artistique puisque nous l'avons habillé, décoré, marqué, percé, modifié à notre guise, et selon les modes. Dans ce siècle, nous poursuivons dans la même veine en lui donnant encore plus de formes, de tailles, de goûts divers», affirme-t-elle. Bref, le post-humain futur «sera ce que nous voudrions bien imaginer».

Mais rassurons-nous: dans l'avenir radieux de ces technologies informatiques et nanotechnologiques qui permettront d'avoir un corps de la forme voulue, lequel au surplus ne vieillira plus, «il sera possible pour ceux qui le souhaitent de rester humain, au sens où on l'est maintenant». C'est Nick Bostrom qui l'affirme. Philosophe rattaché à l'Université Oxford en Angleterre, il est le jeune — 31 ans — fondateur de la World Transhumanist Association (WTA). Son approche, argue-t-il, est fondée sur le choix individuel: «Supposons que quelqu'un trouve qu'il est important de mourir pour donner un sens à la vie, sorte d'idée qu'on entend souvent, eh bien, rien ni personne n'empêchera celui-ci de ne pas utiliser les techniques anti-âge», lance-t-il avec une ironie mal cachée.

Scénarios

La post-humanité, comment cela arrivera, exactement? Précisons que selon ses adeptes, il y aura d'abord une période de «transhumanité». Un moment transitoire, qui n'est pas sans parenté avec celle de la dictature du prolétariat chez les communistes. Car après elle, ce sera le «stade suprême».

Comment, alors? Les transhumanistes divergent et se disputent sur l'ordre d'apparition de chacune des possibilités suivantes, qui finiront par s'entremêler: ■ La victoire contre le vieillissement grâce au génie biogénétique et à la nanotechnologie. Elle est annoncée par Aubrey de Grey (voir *Le Devoir* du 24 juillet), biologiste de Cambridge, qui a galvanisé la foule transhumaniste, samedi.

■ «L'amplification cognitive», par l'entremise de substances sophistiquées — bien plus précises que le Prozac — agissant sur la composition biochimique du cerveau. Techniques entre autre annoncées par le neuroscientifique suédois Anders Sandberg: «Un jour on décryptera la formule biochimique du sentiment amoureux et on pourra se donner ce sentiment à volonté», dit-il.

■ L'immortalité par «uploading», c'est-à-dire le téléchargement des informations se trouvant dans notre cerveau; ■ La «singularity»: moment particulier d'accélération exponentielle du progrès technique, qui pourrait arriver soudainement, et où une «forme de conscience» apparaîtrait dans la machine. Cette théorie, promue entre autres par Ray Kurzweil, du MIT, fait l'objet de discussions byzantines parmi les transhumanistes: quand, où, comment, la singularity se présentera?

Agir tout de suite

Certains, comme John Oh, un informaticien de Floride, partici-

pant à Transvision, s'intéressent profondément à ces scénarios futuristes, mais ont par ailleurs, dès maintenant, décidé de prendre les choses en main. Oh a commencé, il y a deux ans et demi, un programme de «restriction calorique», qui l'amène à manger radicalement moins pour vivre plus longtemps. «CR est la seule méthode anti-âge qui ait vraiment été démontrée scientifiquement», soutient-il. Anorexie volontaire? Non, car la composition des aliments est très surveillée. Oh, toutefois très maigre, explique qu'il s'agit au fond de «revenir à l'alimentation que l'évolution avait choisie pour nous», faite essentiellement de fruits et des légumes. C'est la façon dont nous mangions lorsque «nous étions des chasseurs-cueilleurs», soutient-il avant de préciser qu'il «faut faire attention pour ne pas commencer trop abruptement» lorsqu'on adopte ce «style de vie» tardivement, dans la trentaine, comme lui.

Autre moyen pour éviter la grande faucheuse: Michael La Torre a choisi la cryogénie (congélation en vue d'une réanimation) et porte donc le petit bracelet d'Alcor, une firme qui, moyennant beaucoup de dollars, s'engage à aller vous chercher sur les lieux de votre décès. Ensuite? Après des interventions diverses, «elle précipite votre corps dans l'azote liquide à -196 °C», dans un des entrepôts de l'Alabama, raconte, sans état d'âme, ce professeur d'anglais du Nouveau-Mexique. Il ne reste qu'à attendre la solution nanotechnologique qui vous ressuscitera, dit-il.

Dans le Hall de l'amphithéâtre McLeod, sous un buste d'Hippocrate, est gravée une des grandes phrases de ce père de la médecine: «La vie est courte, l'art est long.» La désignant, Natasha Vita-More s'exclame: «Mais plus pour longtemps!»

Le Devoir

Selon l'économiste Armine Yalnizyan

Un régime national d'assurance-médicaments assurerait d'importantes économies

DENNIS BUECKERT

Ottawa — Le Canada pourrait réaliser d'importantes économies s'il se dotait d'un régime national d'assurance-médicaments, affirme un économiste réputé, spécialiste des questions de santé.

«Nous sommes idiots de pratiquer l'achat de médicaments de la façon dont nous le faisons au pays», estime Armine Yalnizyan, associée de recherche au Centre canadien de politiques alternatives. C'est comme acheter au détail, alors que nous avons la capacité de faire des achats en gros.»

Au cours de leur récente rencontre, à Niagara-on-the-Lake, les premiers ministres des provinces ont proposé un régime national universel d'assurance-médicaments, financé par Ottawa, étant entendu que le Québec, qui gère déjà son propre programme, demanderait un droit de retrait avec compensation. L'idée d'un programme national de remboursement du prix des médicaments sera vraisemblablement en tête de l'ordre du jour lorsque les premiers ministres rencontreront leur homologue fédéral, Paul Martin, à la mi-septembre.

Des opposants, dont Roy Romanow, qui a présidé la commission royale sur l'avenir du régime de santé canadien, ont condamné l'idée. Ils invoquent notamment les coûts d'un tel programme, qui atteindraient entre 7 et 12 milliards de dollars par an.

La gestion des coûts

Mais selon Mme Yalnizyan, cet argent est dépensé, de toute façon. À son avis, il est temps que les deux niveaux de gouvernement

discutent de la gestion des coûts, et pas seulement de la façon dont ces coûts sont financés. «Tous les autres États au monde ont un système public d'assurance-maladie qui inclut des programmes publics d'assurance-médicaments. Nous devrions mettre nos ressources en commun.»

Actuellement, chaque province a un régime différent en ce qui concerne les médicaments; ces régimes couvrent différents médicaments, et imposent des règles différentes aux patients.

Mais un porte-parole des manufacturiers de médicaments d'origine soutient qu'un régime national axé sur la réduction des coûts pourrait compromettre l'accès des patients aux meilleurs médicaments, et entraîner une augmentation des délais d'attente. Jacques Lefebvre, des Compagnies de recherche pharmaceutique du Canada, croit que le fédéral pourrait décider d'exclure les nouveaux médicaments innovateurs de la liste des produits qu'il est prêt à rembourser.

M. Lefebvre avance que les prix des médicaments brevetés sont déjà contrôlés au Canada, et figurent parmi les plus bas de monde industrialisé. S'il y a des économies à faire au moyen de l'achat en gros, ce serait du côté des médicaments génériques (copies de médicaments originaux), ajoute-t-il.

Mais Mme Yalnizyan fait valoir que même pour les médicaments génériques, il existe un grand potentiel d'économies. Ainsi, ces médicaments ont un prix de gros et un prix de détail, et les gouvernements devraient payer le prix de gros, estime-t-elle.

Presse canadienne

Jeux olympiques

Dick Pound invite Ottawa à hausser l'aide aux athlètes

Le Canada devra accroître son aide aux athlètes s'il veut obtenir de meilleurs résultats aux Jeux olympiques.

Selon le président de l'Agence mondiale antidopage et ex-président de l'Association olympique canadienne, Dick Pound, l'aide canadienne aux athlètes devrait être accrue pour atteindre environ 50 millions de dollars. Le Programme d'aide aux athlètes du gouvernement fédéral dispose d'un budget de 16 millions.

«Il n'est pas nécessaire de dépenser beaucoup plus, a-t-il expliqué en entrevue à La Presse Canadienne. Mais peut-être qu'avec 50 millions de dollars supplémentaires des gouvernements, on pourrait améliorer nos performances.»

M. Pound fait valoir que l'entraînement, l'accès aux entraîneurs de haut niveau et, surtout, l'accès aux compétitions internationales coûtent cher aux athlètes. «Voyager coûte cher de nos jours», rappelle-t-il.

Après s'être classé au 15^e rang avec 18 médailles à Barcelone en 1992 et au 11^e rang avec 22 médailles à Atlanta en 1996, le Canada a connu une performance décevante aux Jeux de Sydney en 2000, chutant au 17^e rang avec 14 médailles.

À titre comparatif, l'Australie est passée du 9^e rang à Barcelone avec 27 médailles, au 5^e rang à Atlanta avec 41 médailles puis au troisième à Sydney avec une ré-

colte de 59 médailles. Or, le gouvernement australien, dont la population de 20 millions représente moins des deux tiers de la population canadienne, verse 102 millions \$AUS (98 millions de dollars) par année en soutien direct aux athlètes, soit six fois plus que le Canada.

Plus encore, l'Australie ne soutient que très peu d'athlètes pour les Jeux d'hiver, ce qui signifie que la part des athlètes pratiquant des disciplines inscrites aux Jeux d'été est encore plus importante.

«L'Australie a une tradition différente», a précisé M. Pound, tout en ajoutant que le Canada pouvait faire mieux.

En fait, l'Australie avait délégué 27 athlètes aux Jeux d'hiver de Salt Lake City en 2002, comparativement à 166 pour le Canada. Elle avait réussi à gagner deux médailles d'or, soit en ski acrobatique et en patinage de vitesse sur courte piste, deux spécialités canadiennes.

M. Pound a ajouté qu'«il est difficile de faire des prédictions, mais qu'il faut avoir des attentes plus élevées que la moyenne».

Les normes canadiennes, conclut-il, sont plus élevées que celles des fédérations internationales. L'objectif à Athènes, selon lui, est «de décrocher le 12^e rang plutôt que le 16^e».

Presse Canadienne

ACURA MDX 2004
4,8 % à la location

LE SOLDE ESTIVAL ACURA.
Beau taux pour en profiter!

Location à partir de **598 \$*** par mois

Incluant:

- moteur V6 SACT de 260 chevaux
- chaîne sonore AM/FM/CD à 8 haut-parleurs
- garnitures intérieures en cuir
- assistance de la stabilité du véhicule (VSA)
- 4 roues motrices avec système de gestion variable du couple (VTM-4)
- ordinateur de route
- et tellement plus.

Transport et préparation inclus • Aucun dépôt de sécurité • Allocation de 96 000 km

ACURA

www.acura.ca

ACURA DE LAVAL
2500, boul. Chomedey
Laval
(450) 682-4050
www.acuralaval.com

ACURA PLUS
255, boul. de la Seigneurie
Blainville
(450) 435-4455
www.acuraplus.com

GALERIES ACURA
7100, boul. Métropolitain E.
Anjou
(514) 354-8811
www.galeriesacura.com

ACURA GABRIEL
4648, boul. Saint-Jean
4040, rue Jean-Talon O.
Montréal
(514) 696-7777
www.gabriel.ca/acura

LUCIANI ACURA
4040, rue Jean-Talon O.
Montréal
(514) 340-1344
www.luciani.acura.com

ACURA BROSSARD
9100, boul. Taschereau O.
Brossard
(450) 659-1616
www.acurabrossard.com

*Offres de location-bail d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. seulement. Tarifs mensuels de location-bail d'une durée de 48 mois établis pour l'ACURA MDX (modèle YD1864P) 2004 neuf. Un acompte de 4 698 \$ vous donne un versement mensuel de 598 \$ et un total des paiements de 33 402 \$. Un acompte de 1 998 \$ vous donne un versement mensuel de 658 \$ et un total des paiements de 33 582 \$. L'option 0 \$ comptant vous donne un versement mensuel de 698 \$ et un total des paiements de 33 504 \$. Taux de location annuel de 4,8 %. Un premier versement est requis et un acompte pourrait être exigé. Allocation de 24 000 km par année (fraîs de 0,15 \$ par kilomètre supplémentaire). Transport et préparation inclus. Frais d'inscription au registre des droits personnels et réels mobiliers, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle prédéterminée. Garantie Acura limitée de 5 ans/100 000 km. Les deux premiers services d'entretien sont compris. Le modèle offert peut différer de la photographie. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Du 1^{er} au 31^{er} août 2004.

LOTTO QUÉBEC

Résultats

7/77

Tirage du 2004-08-06

GAGNANTS LOTS

7/7+ 0 15 000 000,00 \$

6/7+ 3 128 544,60 \$

04 18 23 31 38 39 47 6/7 128 2 636,10 \$

5/7 8 333 144,60 \$

Complémentaire: (25) 4/7 172 362 10,00 \$

3/7+ 162 182 10,00 \$

Ventes totales: 21 016 762 \$

Prochain gros lot: 17 500 000 \$

Participation gratuite

649

Tirage du 2004-08-07

GAGNANTS LOTS

6/6 2 14 570 262,00 \$

5/6+ 4 626 169,20 \$

03 12 23 30 36 37 5/6 340 6 628,20 \$

4/6 20 006 216,40 \$

Complémentaire: (35) 3/6 376 155 10,00 \$

2/6+ 237 378 5,00 \$

Ventes totales: 41 924 264 \$

Prochain gros lot (appr.): 4 000 000 \$

649 DES GROS LOTS PLUS GROS, PLUS SOUVENT

4/4

Tirage du 2004-08-07

GAGNANTS LOTS

6/6 0 1 000 000,00 \$

5/6+ 1 50 000,00 \$

04 07 12 25 26 32 5/6 45 500,00 \$

4/6 2 088 50,00 \$

Complémentaire: (06) 3/6 34 526 5,00 \$

Ventes totales: 737 102,00 \$

Extra

Tirage du 2004-08-06

NUMÉRO LOT

245825 100 000 \$

Extra

Tirage du 2004-08-07

NUMÉRO LOT

706915 100 000 \$

Les modalités d'encasement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

ACTUALITÉS

Des élections complémentaires le 20 septembre

Un premier test électoral pour le gouvernement Charest dans les circonscriptions de Nelligan, Laurier-Dorion et Vanier

JOCELYNE RICHER

Trois-Rivières — Des élections complémentaires — les premières du gouvernement de Jean Charest — seront tenues dans trois circonscriptions le lundi 20 septembre.

Les électeurs de Nelligan et Laurier-Dorion, sur l'île de Montréal, de même que ceux de Vanier, à Québec, seront appelés à faire passer au gouvernement libéral son premier vrai test de popularité, après une année et demie difficile, si on se fie aux sondages de popularité.

Une autre complémentaire pourrait suivre peu après dans la circonscription de Gouin, où les rumeurs du départ du député péquiste André Boisclair se font de plus en plus persistantes.

A moins de circonstances imprévisibles, le premier ministre

Jean Charest devrait annoncer d'ici deux semaines qu'il a choisi le 20 septembre pour pourvoir les trois sièges présentement vacants, a appris la Presse Canadienne, hier, de diverses sources.

Les trois circonscriptions appartiennent présentement aux libéraux, et s'il est pratiquement acquis que Nelligan et Laurier-Dorion ne présentent pas un grand risque pour eux, c'est loin d'être le cas dans Vanier, où la lutte s'annonce très serrée entre le Parti libéral, le Parti québécois et l'Action démocratique.

Lors du scrutin d'avril 2003, un des candidats-vedettes du Parti libéral, Marc Bellemare, avait été élu avec une confortable avance (16 182 voix et une majorité de 4536), mais le candidat adéquate, Normand Morin, avait fait très bonne figure en récoltant l'appui de 11 646 élec-

teurs, reléguant la troisième place au Parti québécois.

Les libéraux vont tout mettre en œuvre pour garder les trois comtés dans le giron libéral. Les trois candidats sont déjà choisis et lanceront officiellement leur campagne d'ici une dizaine de jours.

Les candidats

Dans Nelligan, les libéraux misent sur une jeune avocate de 26 ans, Yolande James, et dans Laurier-Dorion, ils ont fait confiance à une autre avocate, Voula Neofistos, 39 ans, d'origine grecque et réputée très impliquée dans les communautés culturelles.

Dans Vanier, le premier ministre Charest a réussi à convaincre Michel Beaudoin, un vice-président de la firme d'ingénieurs Roche, de relever le défi de garder le comté dans l'équipe Charest. Lors du scrutin de 2003,



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Le premier ministre Jean Charest

M. Beaudoin avait fait une chaude lutte à la péquiste Agnès Maltais

dans Taschereau, la circonscription voisine. Il annoncera officiellement sa candidature le 17 août.

On peut comprendre M. Beaudoin de s'être fait tirer l'oreille, car les jeux ne sont pas faits dans ce quartier populaire de la basse-ville de Québec.

Si l'Action démocratique a des chances d'amener un député de plus à l'Assemblée nationale, c'est dans Vanier. Jeudi, le chef du parti, Mario Dumont, et les trois autres députés adéquate élus en 2003 s'étaient déplacés pour annoncer la candidature de Sylvain Légaré, un conseiller financier de 33 ans, qui milite dans le parti depuis quelques années.

L'ADQ va miser sur le mécontentement de la population envers le gouvernement Charest pour espérer tirer son épingale du jeu d'une lutte à trois.

De son côté, le Parti québécois

va tenter de reprendre la circonscription, qui lui a échappé l'an dernier. L'Assemblée d'investiture du PQ dans Vanier aura lieu le 15 août et trois candidats se font la lutte: Jean Roy, un enseignant à la retraite, Claude Beauchamp, un ancien attaché de presse du gouvernement Landry, et Sylvain Lévesque, directeur adjoint du Carrefour Jeunesse Emploi. La direction du parti convient qu'il est loin d'être acquis que la circonscription retournera au bercail péquiste.

Les élections complémentaires dans ces circonscriptions sont rendues nécessaires à la suite du départ de la vie politique, au cours des derniers mois, de l'ex-ministre Marc Bellemare (Vanier), et des anciens députés Christos Sirros (Laurier-Dorion) et Russell Williams (Nelligan).

Presse canadienne

Plus que quelques jours avant les Jeux



MIKE BLAKE REUTERS

LES TOURISTES continuent de se presser hier sur l'Acropole et au Parthéon, à Athènes, à quatre jours de l'ouverture, vendredi, des Jeux olympiques. Mais les craintes concernant la sécurité ainsi que les prix élevés ont découragé bien des voyageurs de se rendre cet été en Grèce, si bien que le nombre de visiteurs a chuté de 12 % par rapport à la même période l'an dernier.

Le CHUM accapare les ondes

FRÉDÉRIQUE DOYON

Une grande brûlée échappe quasi miraculeusement à la mort après un accident survenu en Chine; deux patients atteints de fibrose kystique tombent amoureux dans les corridors de l'hôpital. Autant de témoignages tantôt poignants tantôt instructifs pour redorer le blason du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM).

Hier, la Fondation du CHUM, de concert avec le Bureau de commercialisation de la radio du Québec, a accaparé les ondes des stations Énergie, Rock-Décente, CKAC, INFO 690, CKOI, Rythme FM et le FM parlé de Montréal afin de sensibiliser la population à l'importance de cette institution.

Pendant quatre heures (de 10h à 14h), Écouter la radio fait du bien a rallié des personnalités québécoises, d'anciens patients ainsi que des professionnels de la santé qui ont parlé des réalisations passées et des futurs projets du CHUM.

L'ancien premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, qui a y été traité, a notamment livré un témoignage touchant. Diffusée en direct du Medley, l'émission animée par Julie Snyder a aussi accueilli de nombreux artistes, dont Yvon Deschamps, Laurence Jalbert, Dan Bigras, Claude Dubois, Wilfred Le Bouthillier, Les Respectables et Pierre Lapointe.

Composé de l'Hôtel-Dieu, de l'Hôpital Notre-Dame et de l'Hôpital Saint-Luc, le CHUM compte quelque 10 000 employés, 1000 médecins, 300 chercheurs et 800 bénévoles, et accueille plus d'un demi-million de patients par année. Il s'agit du plus grand centre de formation du Québec pour les médecins et professionnels de la santé.

Le Devoir

Ottawa songe à étendre son contrôle au-delà de la limite de 200 milles marins

DENE MOORE

Saint-Jean, Terre-Neuve — Depuis des années, les politiciens fédéraux se font dire que toute extension du contrôle canadien sur la pêche au-delà de la limite des 200 milles marins pourrait avoir des répercussions politiques, juridiques, voire militaires.

Or, devant les pressions du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et la répétition des infractions aux règlements sur la pêche dans les Grands Bancs, le gouvernement canadien paraît envisager de passer à l'action.

Le ministre des Ressources naturelles John Efford, qui représente Terre-Neuve au cabinet fédéral, a clairement indiqué que la gestion de la pêche était sur la table. Son collègue des Pêches et Océans, Geoff Regan, n'écarte pas cette possibilité et même le premier ministre Paul Martin se dit prêt à étudier l'idée.

Quand M. Martin est entré en fonction comme premier ministre,

il a été prévenu que le fait d'assumer un droit de contrôle et de gestion des stocks de poissons en eaux internationales irait contre le droit international. Tout geste unilatéral aurait des ramifications légales, politiques, financières et même militaires, stipulent des notes préparées pour M. Martin, et obtenues par la Presse Canadienne en vertu de la loi d'accès à l'information.

En février, alors que la possibilité d'élections se rapprochait, et que des dizaines de bateaux étrangers convergeaient vers les Grands Bancs, M. Martin s'est rendu à Terre-Neuve où il a annoncé que son objectif était d'améliorer l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) et le respect des règlements, et que toute violation soit sanctionnée promptement par les pays membres.

Néanmoins, le ministre des Pêches de Terre-Neuve, Trevor Taylor, croit qu'on a déjà trop perdu de temps.

Presse canadienne

EN BREF

Terroriste canadien: Ottawa attend

Le ministère des Affaires étrangères du Canada attendait toujours hier de recevoir une confirmation des autorités pakistanaises pour savoir si Mohammed Naeem Noor Khan, un expert en informatique présumément lié à al-Qaïda et arrêté au Pakistan en juillet, était de nationalité canadienne ou non, comme l'affirmait cette semaine le Times de Londres. «Nous avons demandé à notre haut-commissariat à Islamabad de vérifier avec les autorités si cette information est véridique», disait hier un porte-parole aux Affaires étrangères. Avec le décalage horaire, nous devrions avoir la réponse [aujourd'hui]. Actuellement, rien ne nous permet de dire que

Khan est effectivement canadien.» Si jamais la réponse était positive, le Canada s'assurerait alors de lui offrir les services consulaires auxquels il a droit. — Le Devoir

Rencontres par Internet

Le clavardage et les sites de rencontre sur Internet suscitent une bonne dose de méfiance chez les Canadiens, mais beaucoup moins chez les jeunes. Un sondage Léger marketing, dont les résultats ont été communiqués à la Presse Canadienne, révèle en effet que pas moins de 80 % des gens croient que les sites de dialogue et de rencontre par Internet sont «dangereux». Cette proportion baisse à 72 % chez les répondants de 18 à 24 ans. — PC

Congrès du Barreau canadien

Les délégués débattront de rapports sexuels entre avocats et clients

MICHELLE MACAFEE

Winnipeg — Les délégués à l'assemblée annuelle de l'Association du Barreau canadien, la fin de semaine prochaine, devront se demander jusqu'à quel point ils doivent s'immiscer dans la chambre à coucher des 38 000 membres.

Deux résolutions sur le sujet délicat des rapports sexuels entre avocats et clients seront présentées dans le cadre de la révision la plus importante du code de déontologie de la profession en 15 ans.

Le président sortant de l'association, Bill Johnson, est conscient qu'il s'agit d'une des «questions les plus sensibles» à débattre à compter de samedi à Winnipeg. La rencontre se déroule du 14 au 17 août. «Tous les avocats sont touchés, assure-t-il. Personne, pas plus un individu qu'un groupe, n'a soulevé le sujet, mais il est d'actualité pour notre profession et il est temps de s'y attaquer.»

Une des résolutions «sur le plancher» interdirait complètement tout rapport sexuel entre un avocat et son client. La seconde constitue davantage une mise en garde adressée aux professionnels, afin qu'ils demeurent à l'écart de toute liaison qui pourrait être influencée par un rapport de forces désavantageux ou carrément par l'exploitation.

Des cas disciplinaires

Actuellement, le code en vigueur ne fait aucune mention de ce thème, mais certains invoquent la sec-

tion sur l'intégrité qui stipule que les clients peuvent être vulnérables et qu'on ne peut en tirer avantage.

Un membre du comité sur l'éthique de l'Association, Alan Stern, qui pratique en Nouvelle-Écosse, a expliqué que son groupe s'est penché sur cet enjeu parce que des organismes réglementaires provinciaux ont dû faire face à des cas disciplinaires.

Par exemple, en 2001, à Halifax, Andrew Pavey avait été suspendu pour 18 mois après avoir eu des relations sexuelles avec une cliente, à qui il donnait aussi de l'argent pour qu'elle s'achète de la cocaïne et du crack, qu'ils consommaient ensemble.

«Nous ne voulons pas nous ingérer dans la vie sexuelle de nos membres», a précisé M. Stern, qui préfère la mise en garde à la prescription. Nous tentons de gérer un problème qui relève de l'inconduite sexuelle.»

Le Barreau de la Nouvelle-Écosse dispose maintenant de directives similaires à celles proposées la semaine prochaine au niveau national.

Dans les professions de la santé, les codes de déontologie interdisent formellement les rapports sexuels entre professionnels et patients. Mais selon M. Stern, on ne peut comparer les deux secteurs, puisque pour les avocats «il ne s'agit pas nécessairement d'une relation thérapeutique». Quelle que soit la résolution adoptée par l'Association, elle servira de «modèle» pour les regroupements provinciaux, prévoit M. Stern.

Presse canadienne



Théorie et pratique de l'assurance collective au Québec

NOUVELLE ÉDITION 2004

Ce manuel s'adresse aux conseillers en assurance collective et aux gestionnaires en milieu de travail.

Cette nouvelle édition 2004 demeure le manuel de référence couramment utilisé par le Regroupement des consultants en avantages sociaux du Québec (RCASQ) dans le cadre de son programme de formation.

Ce manuel contient la Mise à niveau détaillée 2004 sur les régimes publics d'assurance collective au Québec. On y retrouve la description de tous les régimes pertinents en 2004, les plus récentes statistiques d'utilisation et les nouveautés de l'heure.

Cette nouvelle édition 2004 est le fruit d'une révision de l'ensemble de la matière traitée par la Collection Le Guide évolutif à ce jour et dont la direction linguistique a été confiée à M. Yvon Delisle, corévisseur du Multidictionnaire de la langue française.

Prix régulier : 49 \$

Prix Le Devoir : 45 \$

Publié en juin 2004

450 pages

ISBN 2-9806920-4-2

TPS, frais postaux et de manutention en sus.

Commande téléphonique :

1-888-683-2036

Destinations

L'ESSENCE À NOS FRAIS!



Cet été, on vous offre le plein d'essence pour venir faire un plein d'énergie!

Nouveaux forfaits à partir de 94\$ p.p.n. occ. dbl (2 repas)

- Golf 18 trous sur le site
- Plage, terrain de jeux & tennis
- Club nautique (\$) • Spa (\$)
- Piscine intérieure, bain tourbillon & saunas
- Cuisine traditionnelle & flambées
- NOUVEAU : Équitation (\$)

Minimum de deux nuits avec deux repas, occ. dbl., du dimanche au jeudi inclusivement. Sur présentation de l'original de cette annonce. Ne peut être combinée à une autre promotion. Maximum 405 d'essence. Valable jusqu'au 2 septembre 2004 selon disponibilités.

1 888 ESTEREL.com

(514) 783-7351

Vous recherchez un forfait golf pour vos vacances sans avoir à voyager des centaines de kilomètres?



Séjour de 2 nuits, 3 parties de golf avec voiturettes lundi au vendredi 2 soupers et 2 déjeuners occ double ou quadruple

\$247.78 par pers.

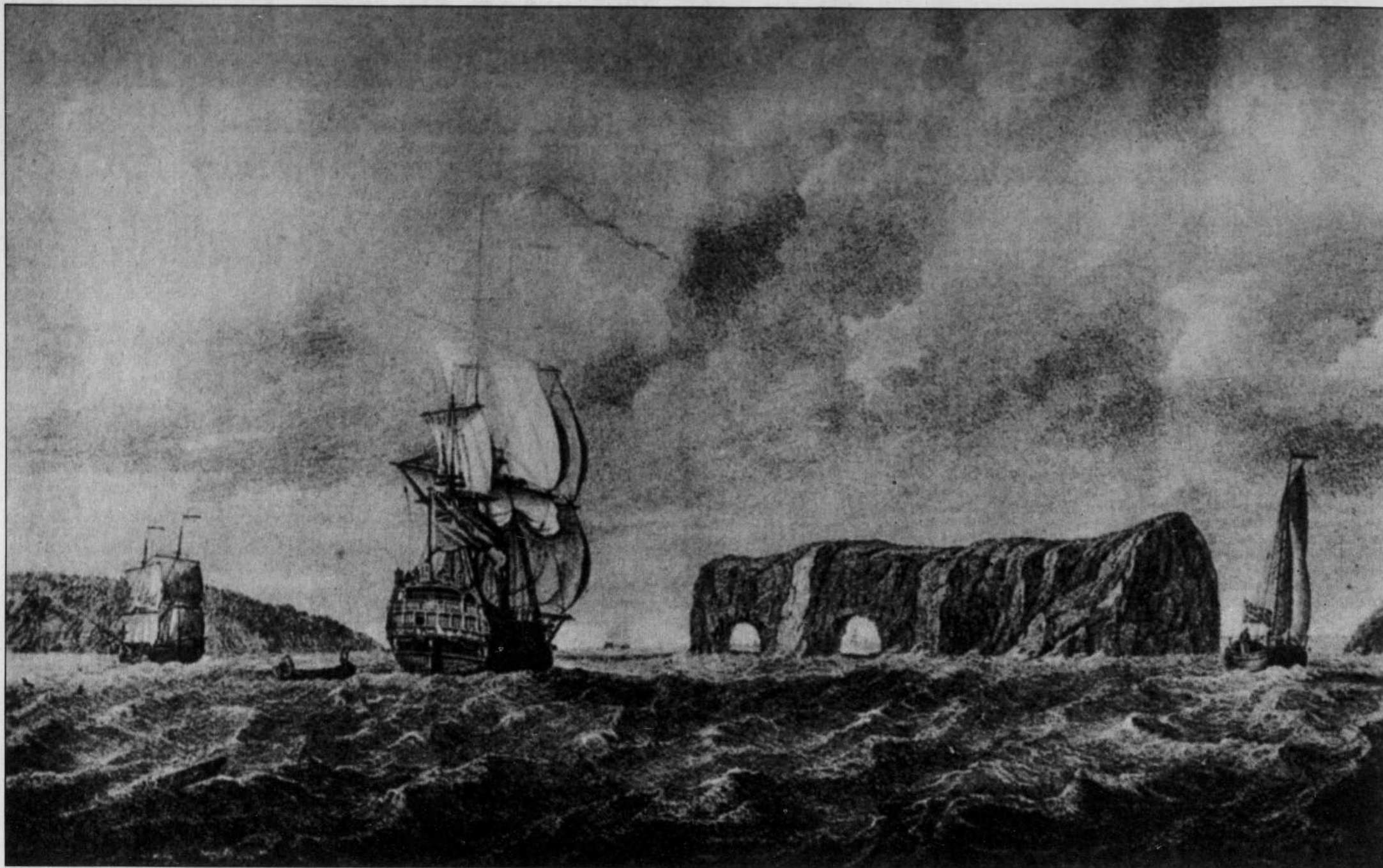


Golf Owl's Head, 181 chemin Owl's Head
Réservations: 1-800-363-3342
www.owlshhead.com info@owlshhead.com

Pour annoncer dans ce regroupement, contactez Jean de Billy au 514-985-3456 : jdebilly@ledevoir.com

LES ACTUALITÉS

L'HISTOIRE EN VACANCES



Sur cette gravure d'époque, on voit le rocher Percé avant que sa seconde arche ne s'écroule, le 17 juin 1845. Fossilifère et énigmatique, le célèbre rocher a inspiré toutes sortes d'histoires. Entre autres, il aurait abrité de bons génies, reçu la visite de jeunes hommes hardis, accueilli des prisonniers, caché des amoureuses enlevées.

Une Gaspésie mythique : des lieux et des légendes

Tous les lundis de cet été, *Le Devoir* vous emmène visiter un lieu de villégiature qui porte l'empreinte de l'histoire. Sainte-Pétronille, Les Éboulements, la Côte de Beaupré, La Prairie, la baie des Ormes... autant de sites au nom aussi enchanteur qu'évocateur d'une époque où la campagne occupait la place prépondérante dans la vie des habitants de ce pays.

Cette série a été préparée par la Société des Dix, une académie d'histoire fondée en 1935 qui regroupe dix chercheurs en histoire du Québec et de l'Amérique française. Leurs spécialités vont de l'archéologie à l'histoire littéraire, en passant par la politique, la sociologie, l'ethnologie et la musique. Fraternisant lors de repas de l'amitié et s'entraînant dans leurs travaux, ils publient depuis 1936 *Les Cahiers des Dix*. On peut s'abonner en s'adressant aux éditions La Liberté à Québec: <http://www.librairielaaliberte.com/>. Le site des Dix: <http://www.unites.uqam.ca/Dix/>

JOCELYNE MATHIEU

En Gaspésie, la mer est enjouée. Elle raconte à qui veut l'entendre des récits fabuleux sur des personnages qui habitent dorénavant le paysage. À l'instar de guides plus anciens proposant un tour de la Gaspésie, notamment ceux publiés durant les années 1930, le *Guide touristique officiel 2003-2004* fait appel à l'inventivité des visiteurs: «*Qu'imaginerait Don Quichotte s'il se retrouvait en Haute-Gaspésie de nos jours? Il livrerait combat aux moulins à vent, les prenant pour des géants [...]. Les 76 éoliennes qui y sont installées formeraient toute une armée [...]. Ainsi, continuant sa route, il verrait d'immenses créatures ailées se lancer d'une montagne [le mont Saint-Pierre] et planer longuement au-dessus de la mer avant de se poser doucement au sol. Dans le parc de la Gaspésie ou dans la réserve des Chic-Chocs, chacun des hauts sommets s'y trouvant lui inspirerait un redoutable personnage mythique ou un dieu.*»

Certains lieux sont particulièrement évocateurs. Cap-Chat, par exemple. Pour certains, ce toponyme renvoie à M. de Chastes (de Chates ou de Chatte), protecteur de Samuel de Champlain. Pour d'autres, Cap-Chat évoque l'aspect caractéristique de la falaise qui prend l'allure d'un chat accroupi sur ses pattes. La légende veut qu'un jour un chat affamé se soit rendu sur la grève pour attraper quelques bonnes gouleues. Faute de poissons, il se met à examiner les rochers en bordure de la rive. Au fond d'une cavité, de petits animaux innocents sommeillent. Le chat s'étend devant le repaire. Bientôt, la moins sage des petites bêtes sort de son abri. Curieuse, elle s'approche du calme félin qui feint de dormir. D'un coup de dent, c'en fut fait d'elle. Les autres

jeunes, insouciantes, s'en étant allés gambader sur la grève, le chat allie le jeu à la ripaille et les attrape un à un. Repu, il s'engage lentement vers le village quand soudain, un animal courroucé lui barre le chemin. «*Méchant! Tu as dévoré tous mes enfants. Je suis la Fée-Chat et pour rappeler ton geste, tu seras enfermé dans la pierre jusqu'à la fin des temps.*» L'imaginaire populaire a fait son œuvre et, semble-t-il, depuis fort longtemps, car on peut lire sur la carte du Père Firmin Du Creux, imprimée en 1660, p. felis, nom latin du chat pour désigner ce lieu.

Le paysage de la Gaspésie est ainsi peuplé de personnages fantastiques. Tout le long de la côte, sur la rive nord, sur le bout de la péninsule et dans la Baie-des-Chaleurs, des légendes circulent. Le vent y est pour quelque chose. À L'Anse-Pleureuse, par exemple, des pleurs et des plaintes se font entendre depuis fort longtemps. On les attribue à deux petites filles vagabondes ou à leurs fantômes; à un homme qui aurait été assassiné dans la coulée de l'anse; à un malheureux marin noyé qui espère encore être sauvé; à des âmes condamnées qui attendent leur délivrance sous la forme de loup-garoux; à la friction de deux troncs d'arbres, ou encore à des lutins qui, la nuit, tressent la crinière des chevaux. Pour contrer les maléfices de ces derniers, certains habitants sculptent d'ailleurs un petit cheval en bois et le plantent sur le faite de la grange; les lutins chevauchent alors la girouette et n'entrent pas dans l'étable.

Récits de noyés et de naufragés

En Gaspésie, le vent souffle toujours. On dirait qu'il gémit. Il est vrai qu'à l'embouchure de la rivière Madeleine, les marins entendent le brailard. Emporté par les eaux, le capitaine surnommé le

Brailard de la Madeleine implore encore qui veut l'entendre de quêrir ses ossements pour les déposer en terre ferme et bénite. Un peu plus loin, le cap des Rosiers projette une figure d'équipage, ce lui des pirates qui ont pris frayeur en voyant apparaître leur défunte prisonnière Blanche de Beaumont. De part et d'autre de l'Atlantique, les rochers battus par l'eau entendent les plaintes des marins engloutis par la mer goumande et les pleurs des femmes qu'ils ont laissées. À Paimpol ou à Penmarch, en Bretagne, comme à Percé et dans toute la péninsule gaspésienne, des histoires semblables se répètent, des récits de noyés et de naufragés.

On dit que le sorcier Klabotermann, hollandais d'origine, était l'invisible patron des navires hanés, protecteur des matelots honnêtes et sobres, mais terreux des pirates et des ivrognes. Tant les marins de la Manche que ceux de la Baie-des-Chaleurs le craignent car, du haut du mât du perroquet, il surveillait tout et on pouvait l'apercevoir lorsque la tempête menaçait. Alors, le danger était imminent et l'équipage devenait terrifié en entendant se briser le gouvernail. Nombre d'hommes ont péri dans les tempêtes, les fortes marées étant un danger constant pour qui fréquente la côte; les vagues sont tellement impressionnantes que les marins ont nommé un endroit particulièrement risqué Cap d'Espoir.

Dans la baie illuminée, un vaisseau célèbre reparait, dit-on, tous les sept ans. Ce bateau noir, dont les voiles sont enflammées et qui touche à peine les flots serait condamné à errer sur les mers comme un vaisseau fantôme. En Gaspésie, plusieurs bateaux fantômes ont été signalés. Certains rappellent la résistance française contre l'Angleterre au XVIII^e siècle, d'autres l'enlèvement d'Amérindiens et leur vengeance ou encore le massacre d'une pauvre vieille et le mauvais sort qu'elle jeta avant de mourir. La vision du bateau fantôme met parfois en scène des marins affairés et des chaloupes chargées de lettres et de colis. Connu dans plusieurs pays maritimes, comme chez les Bretons de Cornouailles, cette légende nordique a inspiré à Richard Wagner un opéra romantique intitulé *Der fliegende Holländer*, *Flying dutchman* ou *Le Vaisseau fantôme* mettant en scène un capitaine hollandais qui, lors d'une tempête, jure de dépasser le cap le plus dangereux, quitte à naviguer jusqu'à la fin des temps, à moins d'être sauvé par la fidélité d'une femme.

Envoûtante et mystérieuse, la mer couverte d'une brume épaisse emmitonne des personnages

que l'imagination anime. Lorsqu'une douce houle s'installe et laisse entendre une chanson langoureuse en suivant le mouvement d'un ruban blond qui brille au naturel, attention! Il peut s'agir d'une sirène de mer. Plusieurs se souviennent que l'une d'elles s'est déjà retrouvée emmaillée dans un filet de pêche aux harengs.

Dans la noirceur, seuls les cris du rocher indiquent au navigateur sa position, car le rocher Percé crie de ces milliers de goélands qui l'occupent et des centaines de cormorans qui se sont imposés en voisins. L'un d'entre eux, particulièrement gouailleux, voltige, toutes ailes déployées, au-dessus des filets garnis des pêcheurs; il les défie. On raconte qu'un jour, excédé par cet importun, un pêcheur, nommé père Bourget, revevait encore marabout du pic de l'Aurore où il était allé lever ses filets. Bien décidé à se débarrasser du cormoran provocateur, il s'amena le lendemain avec un fusil chargé à la gueule de plombs à canard. Lorsque le cormoran surgit, des harengs plein le bec, il tira, fort de sa réputation du meilleur chasseur d'oiseaux de mer de la région. Mais le palmipède se moqua du père. Stupéfait, le vieux s'aplança de nouveau. Ni penne ni rémige ne traversèrent la fumée produite par le fusil. Voyant cela, des compères pointèrent à leur tour leurs canons, mais rien n'y fit. Agacé et humilié, le père

Bourget décida de prendre les grands moyens. Inquiet du comportement de l'oiseau, il arriva à extraire, avec son couteau de poche, un morceau de la statue de la bonne Sainte-Anne, patronne des pêcheurs, qui surplombe le village. Après s'en être coulé des plombs à fusil, il repartit à l'attaque de l'oiseau de malheur. Du premier coup, les plumes du Cormoran enchanté couvrirent la mer et son corps percé d'une matière bénite zigzagua vers les nuages. Les rires alors entendus sonnent encore aux oreilles de qui sait être attentif.

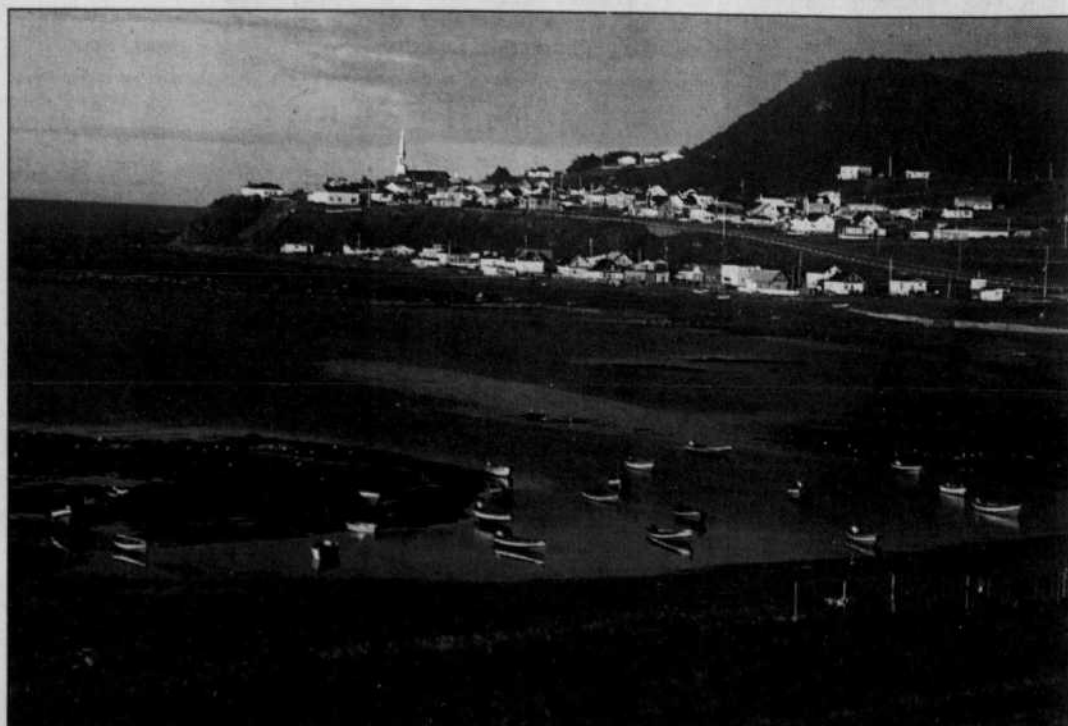
Le rocher Percé

Depuis que la deuxième arche s'est écroulée le 17 juin 1845, le rocher Percé peut faire penser à un immense cheval qui boit. Fossilifère et énigmatique, il s'impose comme un menhir. Le mystère du rocher fait en sorte qu'on lui rattache toutes sortes d'histoires. Entre autres, il aurait abrité de bons génies, reçu la visite de jeunes hommes hardis, accueilli des prisonniers, caché des amoureuses enlevées. Le rocher Percé a fait couler beaucoup d'encre dont celle d'Eugène Achard qui lui a prêté quelques-uns de ces personnages légendaires. Génie des eaux généreux, Honguédou, du nom du Royaume de la Gaspésie à l'époque de Jacques Cartier, est l'un de ceux-là. Ce grand Manitou aurait eu sa demeure sur le

rocher pour protéger les marins et exaucer les vœux de leurs femmes. Pour les Micmacs, ceux-là mêmes que Cartier rencontra dans la Baie-des-Chaleurs, le rocher Percé et l'Île Bonaventure auraient déjà logé une Gougou (ou Gouhou-Gouhou), ogresse ou sorcière jalouse et possessive.

Ainsi parle le paysage. Lorsque vous verrez un chat empiétre dans le littoral, un cormoran plus gros et plus audacieux que les autres survoler vos têtes, un bateau aux contours nébuleux qui tangue violemment, que vous entendrez pleurer le vent ou crier les oiseaux de mer, vous saurez déjà que la Gaspésie est non seulement magnifique, mais aussi mythique.

◆ ◆ ◆
Pour en savoir plus: les archives de folklore et d'ethnologie de l'Université Laval, à Québec, recèlent des récits légendaires et un cours ETN-19436 Contes et légendes de l'Amérique française est offert à distance (www.ulaval.ca/distance). On peut également lire, entre autres, Antoine Bernard, *La Gaspésie au soleil* (Montréal, Les Clers de Saint-Viateur, éditeurs, 1925); Marius Barbeau, *L'Arbre des rêves* (Montréal, Les éditions Lumen, 1948, «Gaspésiades» p.175-183); Carmen Roy *Littérature orale en Gaspésie* (2^e édition, Montréal, Leméac, 1981); et Jean-Claude Dupont qui a publié plusieurs livres sur les légendes, dont *Légendes de la Gaspésie et des îles de la Madeleine* (Québec, éditions J.-C. Dupont, 1995).



Village de pêcheurs en Gaspésie.

MICHEL DOMPIERRE / TOURISME QUÉBEC

LE MONDE

Le risque terroriste est bien réel selon des responsables américains

L'intention d'al-Qaïda est « certainement » de frapper les États-Unis avant le jour du scrutin, argue la Maison-Blanche

JÉRÔME RIVET

Washington — Des responsables de la Maison-Blanche sont montés au créneau hier pour convaincre une opinion américaine dubitative de la réalité de la menace d'actes terroristes à l'approche de l'élection présidentielle du 2 novembre.

L'intention d'al-Qaïda est « certainement » de frapper les États-Unis avant le jour du scrutin, a averti Frances Townsend, la conseillère du président George W. Bush pour la lutte anti-terrorisme.

Une telle attaque pourrait être d'une ampleur sans précédent, a-t-elle précisé, car les membres du réseau d'Oussama ben Laden « veulent quelque chose de plus fort que le 11 septembre 2001, lorsque près de 3000 personnes avaient péri ».

Cette menace justifie donc le relèvement, à « élevé », du niveau

d'alerte décidé le 1^{er} août à Washington, New York et Newark (New Jersey) autour de cinq institutions financières « surveillées » par al-Qaïda, ont réitéré Mme Townsend comme la conseillère pour la sécurité nationale, Condoleezza Rice, toutes deux intervenant à la télévision.

« Vous avez le devoir d'informer l'opinion » dans une telle situation, car « il semble irresponsable » de ne pas le faire lorsque des bâtiments spécifiques sont surveillés durant des années par al-Qaïda, a expliqué Mme Rice.

Le gouvernement Bush a multiplié les justifications ces derniers jours pour contrer les critiques, venant des médias ou du parti démocrate, la soupçonnant d'avoir des arrière-pensées électorales en brandissant la menace terroriste.

L'opinion américaine, en plein été, semble cependant peu

concernée. Seuls 21 % des électeurs se déclarent « très inquiets » de la possibilité d'une attaque terroriste dans les prochains mois et moins d'un sur trois (31 %) affirme suivre avec attention les niveaux d'alerte, selon un sondage à paraître aujourd'hui dans *Time Magazine*.

Si une majorité (56 % contre 41 %) approuve la manière dont George W. Bush gère la « guerre contre le terrorisme », un éventuel attentat ne lui bénéficierait pas, 66 % des électeurs affirment ainsi qu'il aurait peu d'influence sur leur façon de voter alors que le président républicain est légèrement devancé par le démocrate John Kerry dans les plus récents sondages.

L'hebdomadaire affirme qu'al-Qaïda a examiné la possibilité d'utiliser des hélicoptères ou des vedettes rapides pour attaquer des bâtiments à New York ou une limousine

piégée d'explosifs contre le siège du groupe financier Prudential. Pour cela, le réseau aurait cherché à recruter des ressortissants sud-africains et des hommes « non arabes », précise *Time*.

Tout en estimant que la possibilité d'un attentat ne pouvait être écartée, Frances Townsend s'est félicitée que les autorités aient pris « de l'avance » sur les terroristes grâce aux renseignements obtenus et à l'arrestation de membres importants présumés d'al-Qaïda à Londres, à Riyad ou au Pakistan ces derniers jours.

La conseillère a notamment jugé « très importante » l'arrestation aux Emirats arabes unis du chef d'un groupe islamiste pakistanais lié à Oussama ben Laden, Qari Saifullah Akhtar, extradé hier vers le Pakistan.

Agence France-Presse

Israël prend le risque de mécontenter Washington sur la colonisation

Jérusalem — Un plan d'agrandissement d'une implantation juive de Cisjordanie a été révélé hier, témoignant de la détermination d'Israël à poursuivre la colonisation malgré le risque de heurter son allié américain.

Ce projet s'inscrit dans la politique du premier ministre Ariel Sharon visant à renforcer le bloc de colonisation en Cisjordanie, parallèlement à l'évacuation de quatre implantations isolées de ce territoire et des 21 qui compte la bande de Gaza.

Le ministre israélien de la Défense, Shaoul Mofaz, a donné son feu vert à la construction de 200 logements supplémentaires à Ariel, l'une des plus importantes colonies de Cisjordanie, a-t-on appris de source officielle.

« Le ministre a approuvé il y a six mois la construction d'une tranche supplémentaire de 200 logements », sur 2000 prévus dans le cadre d'un plan de développement, a indiqué un haut responsable qui a demandé l'anonymat. Le ministre de l'Habitat n'a cependant pas encore lancé d'appel d'offres.

Le maire d'Ariel, Ron Nahman, a confirmé qu'une nouvelle tranche de logements avait été approuvée, soulignant que le « plan de développement avait reçu, il y a déjà plusieurs années, l'accord des autorités ».

« L'objectif est de porter à 60 000 le nombre des habitants d'Ariel et nous comptons bien y parvenir », a ajouté M. Nahman.

Ariel, située dans le nord de la Cisjordanie à une quinzaine de kilomètres à l'est de la « Ligne verte » de démarcation avec Israël, compte 18 000 habitants sans compter les 7000 étudiants d'un établissement universitaire.

Le 2 août, le gouvernement s'était attiré les critiques de Washington en approuvant officiellement la construction de 600 logements supplémentaires dans la colonie de Maalé Adoumim, près de Jérusalem.

« Ce plan risque d'être en contradiction avec la "Feuille de route" » qui appelle à la fin de toutes les activités de colonisation, avait indiqué une source diplomatique américaine.

« La Feuille de route », le plan de paix élaboré par le Quartette (États-Unis, Union européenne, Russie et ONU) prévoit l'arrêt des violences de l'Intifada, un gel de la colonisation israélienne et la création d'un État palestinien d'ici à 2005. Il est jusqu'à présent resté lettre morte.

Par ailleurs, une réunion entre responsables sécuritaires israéliens et palestiniens qui devait initialement se tenir hier soir a été reportée, a indiqué le ministre palestinien chargé des négociations Saïb Erakat.

« Cette rencontre, devrait, je l'espère, avoir lieu lundi [aujourd'hui] », a affirmé M. Erakat sans donner de précisions sur les raisons de ce report.

Cette réunion devrait être consacrée aux moyens de coordonner l'action des responsables israéliens et palestiniens en vue de tenter de mettre fin au chaos dans les territoires qui ont récemment été le théâtre d'une vague d'enlèvements et d'affrontements interpalestiniens.

Sur le plan politique palestinien, le ministre de la Justice Nahed al-Rayyès, qui a présenté il y a quelques jours sa démission au premier ministre Ahmad Qorei, a annoncé hier qu'il attendait pour la rendre effective d'obtenir la réponse de M. Qorei à son exigence d'avoir autorité sur le bureau du procureur et les tribunaux.

Sur le terrain, un hélicoptère israélien a tiré cinq roquettes hier soir près de Rafah dans le sud de la bande de Gaza, à la frontière égyptienne, sans faire de victime, a-t-on indiqué de sources sécuritaires palestiniennes.

Agence France-Presse

EN BREF

Ralph Nader refuse de se laisser démonter

Los Angeles — Le défenseur des consommateurs Ralph Nader n'a pas réuni assez de signatures pour participer au scrutin présidentiel en Californie en tant que candidat indépendant, mais son porte-parole a déclaré hier qu'il poursuivrait ses efforts. À la date limite de vendredi, Nader avait réuni environ 85 000 signatures alors qu'il en fallait 153 035, a déclaré Doug Stone, porte-parole du secrétaire d'État de Californie. Kevin Zeese, porte-parole de la campagne de Nader, a dit que ce dernier poursuivrait ses efforts pour figurer sur la liste des candidats à la Maison-Blanche. Il a indiqué que les partisans de Nader tentaient de convaincre les membres californiens du Parti Vert de remplacer leur candidat par Nader. Le Parti Vert n'a pas réagi dans l'immédiat. — Reuters

Deux bombes explosent à Karachi

Karachi, Pakistan — Deux bombes ont explosé hier près d'une école musulmane de Karachi dans le sud du Pakistan, faisant huit morts et 42 blessés, selon la police et des sources hospitalières. Les explosions se sont produites près d'un restaurant proche de la Jamia Binoria, une madrasa sunnite où étudient plusieurs milliers d'adolescents et de jeunes adultes, selon Fayyaz Leghari, chef opérationnel de la police de Karachi, qui déplore huit morts et 42 blessés. Certaines des victimes étaient des élèves de l'école. La police et les gendarmes pakistanais ont bouclé le quartier de l'école. — AP

Attentat raté à Ankara

Ankara — Un homme a été tué et un autre grièvement blessé dans l'explosion d'une bombe qu'ils tentaient de poser devant un poste de contrôle de la police, rapportent hier les médias turcs. L'explosion s'est produite samedi soir près de l'aéroport de Van, dans le sud-est de la Turquie, une région majoritairement kurde. Elle n'a pas été revendiquée dans l'immédiat. CNN Turquie cite le gouverneur de Van, Hikmet Tan, selon lequel l'attentat le visait peut-être étant donné qu'il était censé passer dans le secteur quelques heures plus tard pour aller à la rencontre du premier ministre Tayyip Erdogan, dans une ville voisine. — Reuters

Référendum sur l'avenir politique d'Hugo Chavez

La mobilisation des pro et des anti-Chavez s'intensifie

Caracas — Les deux camps, pro et anti-Chavez, renforcent leur mobilisation une semaine avant le référendum du 15 août visant à révoquer le chef de l'État et démarchent les Vénézuéliens maison par maison. Des milliers de sympathisants du président Chavez ont défilé hier à Caracas pour la première manifestation de masse, baptisée « Marche pour la victoire », organisée dans la capitale.

« Ce rassemblement n'a pas de précédents au Venezuela. Aujourd'hui, nous l'emportons sur l'opposition dans la bataille des sondages et maintenant nous parviendrons à les déborder dans la rue », a affirmé le vice-président José Vicente Rangel à la chaîne de télévision publique VTV.

Pour faire contrepoids à la marche « chaviste », les opposants au chef de l'État ont prévu un grand concert de rock, dans la zone résidentielle de l'est de Caracas.

Le président Hugo Chavez a lancé dans la campagne quelque 90 000 « patrouilleurs » qui font du porte-à-porte afin de convaincre la population de répondre « non » au référendum.

Le porte-parole de la campagne du président, Samuel Moncada, a déclaré que l'objectif de ce scrutin était « d'obtenir deux fois plus de suffrages que l'opposition [...] et de gagner de manière tellement accablante qu'il n'y aurait plus de doutes tant pour l'opposition que pour la communauté internationale et en particulier pour le gouvernement de George W. Bush ».

Chaque « patrouilleur » a pour mission de contacter dix électeurs.

En réplique, quelques 435 000 volontaires de l'opposition se rendent également chez les habitants afin de les persuader de la nécessité d'un vote sanction contre le président, a indiqué le porte-parole de l'opposition Jesús Torrealba.

L'opposition, qui milite pour la révocation du mandat d'Hugo Chavez avant le terme prévu en 2006, a-t-il ajouté, dispose de 8500 « commandos de campagne », un par bureau de vote, de 335 « commandos municipaux » et de 24 « commandos d'État ». Chaque opposant a pour mission de convaincre cinq personnes en faveur du « oui » au départ de M. Chavez.

Le président Chavez, un populiste de gauche, dirige en personne la campagne pour le non à son éviction, et laisse peu l'initiative à une opposition hétérogène qui apparaît souvent divisée. Il évoque régulièrement dans ses discours sa lutte contre « le diable », allusion à George Bush qui, selon lui, est son prin-



HOWARD YANES REUTERS

Des milliers de sympathisants du président Chavez ont défilé hier à Caracas pour la première manifestation de masse, baptisée « Marche pour la victoire », organisée dans la capitale.

cipal ennemi dans cette campagne. De son côté, l'opposition qualifie les manifestants pro-gouvernementaux de « hordes chavistes » et dénonce régulièrement leur violence.

« Arme pétrolière »

Les divisions profondes au sein de la population sont à l'image de l'imposante campagne d'affichage à Caracas et de la guerre totale que se livrent les médias pro et anti gouvernementaux.

Les sondages paraissent encore incertains, d'aucuns donnant Chavez gagnant et d'autres perdant. Toutefois, selon le dernier en date de la firme américaine North American Opinion Research, environ 63 % des Vénézuéliens ont l'intention de voter pour le maintien au pouvoir du président.

La crise pétrolière internationale représente une aubaine pour le gouvernement qui a vendu son pétrole à 37,10 dollars le baril contre 35,71 la semaine précédente. Récemment, les revenus pétroliers

ont permis à M. Chavez de mettre en place un Fonds de développement social disposant de deux milliards de dollars.

Ainsi, selon le ministère du Travail, le salaire minimum a augmenté de 10 % la semaine dernière (167 dollars mensuel).

L'opposition dénonce l'utilisation de cette « arme pétrolière » dans la campagne, accusant le pouvoir d'avoir largement utilisé les fonds publics.

L'OEA (Organisation des États américains) et le Centre Carter (de l'ex-président américain) seront présents au référendum.

Pour chasser M. Chavez de la présidence, l'opposition doit réunir plus de 3,8 millions de voix pour le « oui » (à la révocation). En outre, leur nombre doit être supérieur à celui des suffrages pour le « non » et au moins 25 % de l'électorat (au total 14 millions d'électeurs) doivent participer au scrutin.

Agence France-Presse

DARFOUR

La Ligue arabe salue les mesures soudanaises

AMIL KHAN

Le Caire — La Ligue arabe a estimé hier que le plan élaboré par Khartoum et les Nations unies en réponse aux exactions de milices et à la crise humanitaire au Darfour permettrait d'éviter les sanctions dont l'ONU a menacé le Soudan.

Il reste trois semaines au Soudan pour montrer sa détermination à désarmer les milices arabes — les djandjaouds — au Darfour, où les violences ont fait 50 000 morts, selon les estimations de l'ONU.

Les rebelles du Darfour accusent Khartoum d'avoir soutenu ces milices afin d'écraser leur soulèvement et de pousser les civils non arabes à fuir leurs villages et leurs terres dans le cadre d'une campagne que le Congrès américain a qualifiée de génocide. Les combats ont fait un million de personnes déplacées et ont privé deux millions de personnes de vivres suffisants et de médicaments.

La Ligue arabe a estimé que des sanctions n'aideraient pas à régler la situation et le Soudan affirme que les pressions orchestrées par les États-Unis visent à saper son gouvernement.

Khartoum et les Nations unies ont convenu d'un plan pour désarmer les djandjaouds et les autres groupes illégaux, améliorer la sécurité au Darfour et résoudre la crise humanitaire.

« Ces mesures permettent au Soudan et à la Ligue arabe de contester tout appel à l'imposition de sanctions contre Khartoum », a affirmé le secrétaire général de la Ligue arabe, Amr Moussa, lors d'une réunion extraordinaire, au Caire, des ministres des Affaires étrangères de l'organisation.

Il a aussi préconisé que le « désarmement des milices hors-la-loi soit mené à bien et que ceux qui sont accusés de violations des droits de l'homme soient traduits en justice ».

La résolution du Conseil de sécurité des Nations unies sur le Darfour demande le jugement des dirigeants des djandjaouds.

Jan Pronk représentant spécial du secrétaire général de l'ONU au

Soudan, a déclaré aux ministres de la Ligue arabe que c'était aux deux groupes rebelles du Darfour, qui ont lancé le soulèvement au début de l'an dernier, de contribuer à la sécurité et de faire preuve de retenue.

Le ministre soudanais des Affaires étrangères, Mustafa Osman Ismail, a déclaré de son côté que son gouvernement avait déployé 10 000 policiers et 40 000 soldats au Darfour.

Pourparlers de paix prévus le 23 août

L'Union africaine a annoncé hier que le gouvernement soudanais et les deux groupes rebelles actifs au Darfour étaient convenus de se réunir à Abuja le 23 août pour des pourparlers de paix.

Un porte-parole de l'organisation, Adam Tiam, a fait savoir que son président, le dirigeant nigérian Olusegun Obasanjo, assurerait le rôle de médiateur entre le gouvernement, le Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM) et l'Armée de libération du Soudan (ALS).

Contacté au Darfour, Abdel Wahed Mohamed Ahmed al-Nur, chef de l'ALS, a dit à Reuters qu'il enverrait une délégation de haut niveau aux discussions, mais Bahar Idriss Abu Garda, secrétaire général du JEM, a déclaré que les dirigeants rebelles étaient attendus les 23 août à une conférence en Allemagne.

Le dialogue engagé le 15 juillet à Addis-Abeba a été rompu lorsque les rebelles ont posé six conditions à l'ouverture de négociations et que Khartoum les a rejetées.

Le chef de la diplomatie soudanaise a dit que son gouvernement participerait aux discussions sans conditions préalables.

L'Union africaine a proposé d'envoyer 2000 hommes au Darfour pour protéger ses observateurs du cessez-le-feu et assurer le maintien de la paix. Mais le Soudan a fait savoir samedi que si les forces africaines peuvent venir protéger les observateurs de l'UA, le maintien de la paix devait être assuré par des forces soudanaises.

Reuters

Il y a 30 ans, le Watergate ébranlait les États-Unis

Washington — Il y a 30 ans, le 8 août 1974, le président américain Richard Nixon annonçait sa démission, à la suite de l'affaire du Watergate qui avait débuté dans la nuit du 17 juin 1972 par un cambriolage au siège du parti démocrate — alors dans l'opposition — dans l'immeuble du Watergate à Washington.

Les Américains avaient découvert avec stupeur que leur président avait fait espionner ses adversaires politiques et avait été l'instigateur de différentes tentatives pour étouffer l'affaire.

Celle-ci n'a éclaté véritablement qu'en mars 1973, grâce notamment

aux révélations de John Dean, conseiller juridique à la Maison-Blanche qui a été le premier à mettre en cause le président.

Deux journalistes du *Washington Post*, Carl Bernstein et Bob Woodward, vont largement contribuer à révéler le scandale. Leur principal informateur est un haut responsable dont l'identité reste inconnue à ce jour : « Deep Throat ».

L'instruction judiciaire s'accélère, les révélations accablantes contre Richard Nixon et la Maison-Blanche s'accroissent. Mais le président nie toute implication dans cette affaire. Le Sénat a mis en place

une commission d'enquête spéciale, pour déterminer ce « que savait le président et quand il l'a su ».

Fin juillet 1974, la commission judiciaire de la Chambre des Représentants recommande la mise en accusation (*impeachment*) de Richard Nixon, accusé d'obstruction à la justice, d'abus de pouvoir (notamment auprès de la FBI, de la CIA et de l'administration fiscale) et d'injure au Congrès.

La procédure d'*impeachment* est la possibilité pour le Congrès de destituer le président en cas de crime, délit grave ou violation de la Constitution. Mais le président

n'attendra pas d'être destitué. Le 4 août, des enregistrements secrets de ses propres conversations sont rendus publics, prouvant son implication dans l'affaire.

Dans la soirée du 8 août, Richard Nixon annonce sa démission dans un discours télévisé de 16 minutes: « Je n'ai jamais été quelqu'un qui abandonne facilement. Mais, en tant que président, je dois d'abord penser à l'intérêt de l'Amérique. » Son vice-président Gerald Ford lui succède. Richard Nixon est mort le 22 avril 1994, à l'âge de 81 ans.

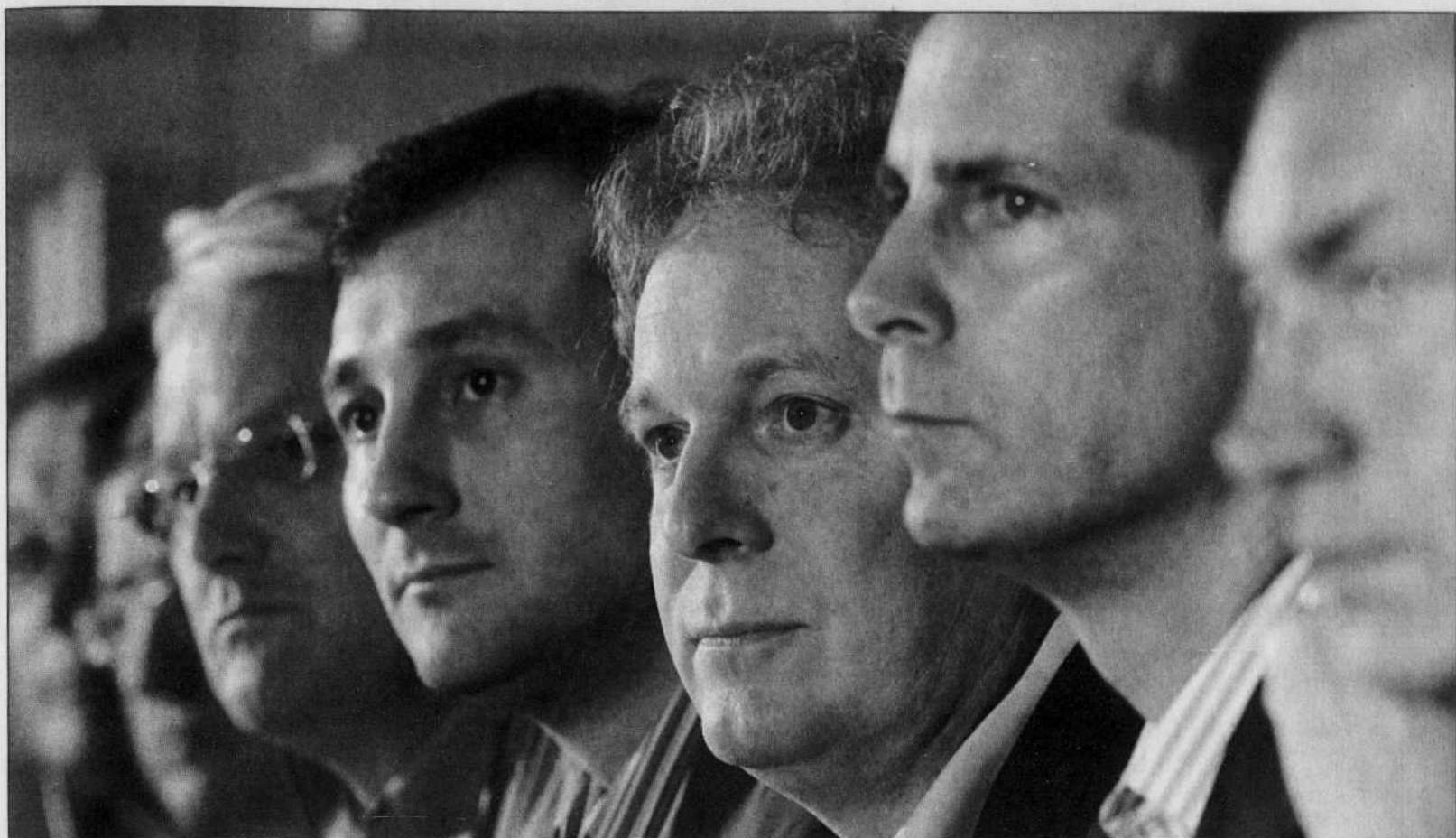
Associated Press

IDÉES

QUE RESTE-T-IL DU BIEN COMMUN?

Depuis l'an dernier, l'actualité politique — forte de deux campagnes électorales, au Québec puis au fédéral, auxquelles s'est ajouté le débat sur les défusions municipales — a amplement donné matière à réfléchir à notre vie en société. Le sujet a inspiré la revue *Éthique publique* (Éd. Liber) qui, pour son numéro du printemps 2004, a demandé à différentes personnalités de décrire leur vision du bien commun. Pour le plus grand profit de ses lecteurs, *Le Devoir* a décidé de reprendre des extraits de ces réflexions tous les lundis de cet été.

Le bien commun comme compromis social



ANDY CLARK REUTERS

Dans la pratique quotidienne de l'arène politique, comme les instances de décision se révèlent être des lieux de négociation entre intérêts — négociation qui requiert de ceux qui s'y engagent des talents très particuliers, une capacité de «bluffer» et de mentir mais aussi de se mettre à la place d'autrui pour décoder ses dires, et ainsi de suite.

CHRISTIAN ARNSPERGER

Chercheur au Fonds national belge de la recherche scientifique et à la chaire Hoover d'éthique économique et sociale à Louvain-la-Neuve, Belgique

La thèse que cet article voudrait défendre est, au départ, assez simple, même si elle s'avérera entraîner des conséquences importantes: le prétendu bien commun censé orienter les choix politiques les plus fondamentaux d'une démocratie n'est jamais une entité fermée, disponible «en soi» dans une sorte de clarté première; non, ce bien commun — si toutefois l'expression peut avoir un sens, ce qui reste à voir — est inmanquablement le lieu d'un compromis social, donc d'une forme ou d'une autre de négociation.

Cette thèse, je ne prétends nullement qu'elle soit originale. Il importe avant tout qu'elle soit accessible, de manière à pouvoir féconder une compréhension des enjeux concrets auxquels font face aujourd'hui tant les décideurs politiques élus que les acteurs de la société civile.

C'est une thèse qui implique immédiatement un renoncement: on ne saurait plus adhérer à la vision théoricienne selon laquelle le bien commun pourrait se construire par la réflexion pure, en dehors de la sphère des multiples interactions politiques réelles. Si la théorie et la philosophie morale et politique possèdent une place importante, elles ne sont pourtant jamais que des outils en vue de permettre un processus d'émergence rationnel, plutôt qu'opportuniste ou «politcard», d'un bien commun impossible à fixer d'avance, hors des mouvements du temps politique et des fluctuations de l'espace de référence. [...]

Première conception: négociation sans théories

On le sait, la politique n'a pas un besoin absolument intrinsèque de théories pour fonctionner. Dans la pratique quotidienne de l'arène politique, ceux qui s'affrontent et cherchent à remporter l'adhésion majoritaire des électeurs sont souvent porteurs d'intérêts dont la légitimité fonderait s'ils étaient soumis un tant soit peu à une réflexion impartiale ou critique. Dans ce cas, les instances de décision se révèlent être des lieux de négociation entre intérêts — négociation qui requiert de ceux qui s'y engagent des talents très particuliers, une capacité de «bluffer» et de mentir mais aussi de se mettre à la place d'autrui pour décoder ses dires, et ainsi de suite.

Dans une confrontation entre politiciens locaux, cadres d'entreprise et riverains autour de la question de l'installation ou non d'une usine chimique près de la rivière qui traverse le quartier, se crée donc spontanément un contexte pragmatique au sein duquel l'adjudication des intérêts en présence — limités par le contexte même dans lequel ces intérêts s'expriment — obéira à des règles sur lesquelles les parties doivent au préalable s'être mises d'accord, sachant que cet accord lui-même sera déjà en fonction des intérêts ultérieurs qui chercheront à se faire la part belle dans la négociation.

L'entreprise désire s'installer pour maximiser son profit; les riverains souhaitent empêcher l'entreprise de les polluer et de leur gâcher l'existence, voire de faire chuter la valeur de leurs maisons; et les politiciens locaux veulent éviter de mécontenter les riverains tout en gardant la confiance de l'entreprise: aucune théorie morale, aucune conception réfléchie du bien commun

ne guide cette négociation, même si l'on peut, à la manière des théoriciens des jeux ou des théoriciens du dialogue pragmatique, proposer une théorie et des modèles généraux de compréhension quant à la manière dont ces intérêts divers vont s'équilibrer de facto.

En analysant de la sorte des procédures de négociation au sein de contextes particuliers, on n'attribue aux parties qu'une assez faible capacité de recul critique; la moins mauvaise chose que l'on puisse faire dans ce genre de situation, c'est d'aider l'entreprise, les élus et les riverains à élucider, d'une part, leurs «vrais» intérêts (en les opposant aux intérêts qu'ils «croient» peut-être avoir sans y avoir bien réfléchi, négligeant ainsi des aspects importants pour eux), et à renforcer autant que possible, d'autre part, leur pouvoir de négociation (en les informant des recours juridiques possibles, des faiblesses réelles mais non avouées de leurs adversaires, et ainsi de suite).

Reste alors à construire une procédure juste d'adjudication qui pourra elle-même, à son tour, faire l'objet d'une négociation préalable quant aux normes à respecter dans la négociation. Le «jeu» aura alors deux étapes, la première consistant à négocier les règles de la négociation, la seconde consistant dans la négociation effective entre intérêts.

N'importe quel théoricien des jeux vous dira, tout à fait à raison, que ce genre de procédure mène à une régression infinie: qui, en effet, statuera sur la justesse des règles de la négociation de premier niveau, si ce n'est une négociation préalable sur ces règles-là, à son tour délégitimée si l'on ne négocie pas les règles de négociation concernant ces règles, etc.? [...]

Bref, dans la mesure où la négociation finale porte sur des intérêts, toute négociation sur des normes, des normes de normes, etc., portera inévitablement et irréductiblement sur ces mêmes intérêts, avec tout ce que cela implique en termes de tentatives de dissimulation et de manipulation, de mise en difficulté des adversaires, etc.

Rien de cela, bien entendu, ne surprendra ceux parmi les lecteurs qui sont actifs en politique: le bien commun réalisé n'émerge là que comme une espèce de tautologie a posteriori, car l'issue de la négociation ne peut être autre chose que ce qu'elle est — la résultante de l'affrontement des intérêts, donc la frustration relative de chacun des intérêts en présence.

Ainsi, l'entreprise pourra s'installer mais devra mettre en œuvre des mesures coûteuses de dépollution qui réduiront son bénéfice; les riverains devront supporter un désagrément malgré les concessions qui auront été arrachées à l'entreprise; et les élus locaux auront mécontenté à la fois les riverains (qui voulaient le rejet total du projet) et l'entreprise (qui espérait pouvoir s'installer sans entraves), en espérant malgré tout avoir réduit le mécontentement au minimum de manière à garder suffisamment de voix aux prochaines élections.

Cet équilibre délicat implique, dans la réalité factuelle, une situation: l'entreprise s'installe en respectant telle et telle contrainte — et c'est cette situation, et aucune autre, qui doit être désignée comme respectant de façon tautologique le bien commun. [...]

Pas un état de tiédeur

Ce qui fera que le débat politique soit autre chose qu'une négociation (même sophistiquée, même

«contextualisée») entre marchands de tapis, c'est que chacun des participants aura pris la peine d'élaborer pour lui-même une conviction théorique solide de ce qu'est, pour lui, une société bonne ou meilleure que celle dans laquelle il vit actuellement. Si tel est le cas, alors l'action politique prend son sens le plus noble: elle est l'interaction, selon des modalités qui doivent elles-mêmes être compatibles avec toutes les visions théoriques en présence, entre des «totalités partielles» — les différentes théories normatives de la société — dont chacune à la fois se sait partielle et aspire à se réaliser pleinement.

Faire de la politique, c'est aspirer à réaliser pleinement sa propre conviction théorique de la société bonne ou meilleure, tout en sachant que les autres aspirent à la même chose à partir de leurs propres convictions. Un face à face, donc, entre différentes parties dont chacune vise le tout. [...]

Dans la réalité politique, le modus vivendi entre intérêts bien compris sera éclipsé par l'affrontement raisonnable entre visions théoriques d'ensemble de la société. Cependant, ce ne sera pas non plus le consensus qui réglera la coexistence de ces ensembles théoriques inconciliables mais bien le compromis, entendu comme le renoncement conscient et provisoire, par chaque théorie, à se réaliser pleinement en écrasant toutes les autres, afin de ne pas endommager la coopération sociale et de pouvoir, de ce fait, garder ouvertes dans l'avenir des possibilités de relancer des débats théoriques et des controverses de fond.

Le compromis n'est pas à voir, ici, comme un état de tiédeur, mais comme un processus continu où chaque théorie d'ensemble négocie constamment son autolimitation afin de pouvoir, plus tard, s'imposer mieux ou plus largement. Et ces autolimitations toujours provisoires se feront non pas sur le plan des affirmations théoriques, qui restent à jamais inconciliables, mais sur le plan des mesures particulières — réglementation du marché du travail, légalisation de l'avortement, interdiction de la pornographie, et ainsi de suite.

Le processus politique n'est donc ni une succession de consensus, mais une succession de compromis à travers lesquels tous les acteurs se mettent d'accord sur leurs désaccords; non pas en dissolvant ces désaccords dans un «Moi transcendantal partagé», mais en les gardant en sourdine pour le prochain affrontement. Et bien sûr, d'un affrontement à l'autre, certaines des convictions elles-mêmes peuvent avoir changé, si les acteurs en question réfléchissent sur les raisons de certains désaccords. La sphère politique n'est cependant pas simple «appendice» du dialogue socratique: là, il s'agit de défendre et de mettre en œuvre une conviction, et non de l'exposer continuellement à une réflexion dialectique. (Un exemple particulièrement connu, évidemment, est le processus de vote à la majorité au sein du Parlement, scandé de moments d'élections où les équilibres sont modifiés et où des débats peuvent être rouverts. Ce n'est bien sûr pas le seul exemple, loin de là.)

Le bien commun, si l'expression peut encore garder un sens, c'est dès lors la possibilité qui est ouverte, dans une société, pour la formation exigeante de convictions théoriques chez chaque citoyen et la mise en place d'un processus de compromis évolutif. Le bien commun lui-même est donc un processus doté d'une certaine qualité, et non pas un état ou un idéal fixe de société.



Michel Venne

Le journalisme par les juges

La décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Neron est une imposture. La cour accorde 673 153 \$ de dommages-intérêts à un relationniste à la suite de la diffusion d'un reportage qui exposait pourtant des faits véridiques d'intérêt public. Ce jugement est non seulement injuste, il est arbitraire.

Cette décision devrait faire réfléchir les journalistes qui ont rejeté, en décembre 2002, la proposition de leur fédération de faire adopter une «loi sur le titre de journaliste professionnel». En refusant d'encadrer leur profession, les journalistes ont laissé aux juges le soin de le faire à leur place.

Pour qu'un journaliste soit réputé avoir commis une faute civile ouvrant la voie à une compensation pour diffamation, on doit avoir démontré que ce journaliste n'a pas respecté les normes professionnelles.

Or nulle part dans l'arrêt Neron la Cour ne cite quelque document énonçant ces normes: ni le recueil des normes et pratiques de Radio-Canada, ni le Guide de déontologie de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, ni même la jurisprudence du Conseil de presse. Les juges évoquent certes un commentaire de l'ombudsman de Radio-Canada. Or celui qui occupait cette fonction à l'époque, Mario Cardinal, s'est dissocié avec vigueur de l'arrêt Neron samedi dans les pages du *Devoir*.

La cour n'accorde ainsi aucune valeur aux mécanismes d'autodiscipline existants.

En vertu du projet de loi proposé en 2002 par la FPJQ, la profession de journaliste aurait été reconnue par l'Assemblée nationale. Celle-ci aurait conféré aux journalistes des droits et des obligations. La loi aurait contenu un code de déontologie obligatoire, ce code ayant été adopté par les journalistes eux-mêmes à l'intérieur de ce qui aurait ressemblé à un ordre professionnel. La loi aurait aussi renforcé les pouvoirs du Conseil de presse.

Une telle loi n'empêcherait pas les recours en droit civil. Mais les «normes professionnelles» sur lesquelles les tribunaux s'appuient pour juger une cause auraient été définies préalablement par la profession elle-même et légitimées par une autorité législative. Un tribunal ne pourrait pas les ignorer comme la Cour suprême l'a fait cette fois-ci avec les instruments informels existants.

Ce jugement de la Cour suprême est sans appel. Il édicte pourtant une norme. Dans notre régime démocratique, il n'existe qu'une façon de changer cette norme, c'est par l'adoption d'une loi édictant une norme nouvelle, volonté du législateur, que les tribunaux devraient considérer dans l'avenir.

En l'espèce, les journalistes de la télévision publique ont rempli leurs obligations professionnelles: Ils ont vérifié les faits. Ils ont évalué l'intérêt que comportait pour le public la diffusion de ces informations. Ils ont offert à la Chambre des notaires la possibilité de s'expliquer sur ces faits.

La Chambre des notaires est un ordre professionnel qui a l'obligation de protéger les droits du public. Dans une lettre adressée à Radio-Canada, le représentant de la Chambre, le relationniste Gilles Neron, faisait circuler des rumeurs mensongères sur deux plaignants. Radio-Canada a rendu publics les éléments de cette lettre relatifs à ces rumeurs. L'information diffusée à l'émission *Le Point* est véridique. Et elle est d'intérêt public car elle permet de juger la manière dont la Chambre des notaires traite les plaignants.

La majorité des juges de la Cour suprême s'est pourtant ralliée aux conclusions du juge de première instance selon qui Radio-Canada avait commis une faute professionnelle parce que les journalistes n'ont pas fait état, dans leur reportage, de la totalité du contenu de la lettre de M. Neron qui comportait cinq points. Deux ont fait l'objet du reportage. Les autres étaient sans importance.

Mais surtout, comme l'écrit le juge Binnie, dissident dans cette cause, la divulgation de ces autres éléments n'aurait, d'aucune manière, modifié le caractère véridique des faits énoncés dans le reportage, ni contribué à sauvegarder la réputation de M. Neron. Trois vérités n'effacent pas deux mensonges.

Au Canada, la Cour suprême joue à la fois le rôle de tribunal civil et pénal de dernière instance et à la fois le rôle de cour constitutionnelle, chargée d'interpréter les lois à la lumière de la Constitution et des chartes des droits et libertés.

Dans cette affaire, les juges suprêmes ont négligé de jouer leur rôle de gardiens de la Constitution et des droits fondamentaux de la population.

Comme l'écrit le juge Binnie dans sa dissidence: «ce qui distingue la présente affaire de l'action pour délit civil habituelle est sa dimension constitutionnelle, ainsi que le droit de la population de savoir et l'obligation de la presse de découvrir les faits et de les rendre publics». Il ajoute que, en l'espèce, ses collègues n'accordent «pas suffisamment d'importance au droit constitutionnel de la population québécoise à une information véridique et exacte concernant des questions d'intérêt légitime pour elle».

La cour accorde aux relationnistes et à leurs clients un pouvoir démesuré de déterminer ce qui doit et ne doit pas être rendu public à leur sujet. On ne peut pas laisser cette norme s'imposer. Il est impérieux de rétablir l'équilibre en faveur de la liberté d'expression. Je ne vois pas comment faire autrement que par l'adoption d'une loi.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (pupitre édit, idées, perspectives et sports), Isabelle Paré (santé); Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Roy, Eric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneille (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Marlise Hamelin, Slavia Bogdanov, Christiane Legault, Annelise Malais, Jacques A. Nadeau, Clément Paquet, Micheline Ruelland, Nadia Sebati, Mélisande Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). **LA PRODUCTION** Christian Gosselin (directeur de production), Nathalie Zemanits, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cautara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. **INFORMATIQUE**, Yanick Mariel (responsable). **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE**, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lenzard, (coordonnatrice de la promotion et à la sollicitation), Geneviève Duguay, Monique Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. **L'ADMINISTRATION** Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haecck (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

IRAK

SUITE DE LA PAGE 1

Ahmed Chalabi a dit nourrir «de graves réserves» envers le tribunal, mais «personne n'est au-dessus de la loi», a-t-il souligné.

Salem Chalabi, qui est juriste, a dit à CNN que les accusations lui paraissent très bizarres.

«Celle contre mon oncle paraît très étrange parce que cela porte sur de la fausse monnaie et que l'on m'a dit que lorsqu'ils ont perquisitionné à son domicile, il y a deux mois, ils avaient trouvé l'équivalent de quelques dollars en fausse monnaie qui lui avaient été donnés en tant que chef de la commission financière du conseil de gouvernement.»

«En ce qui me concerne, le mandat d'arrêt est lié au fait que j'ai apparemment menacé quelqu'un. Je ne me souviens même pas d'avoir jamais rencontré cette personne, mais apparemment, j'ai menacé quelqu'un qui par la suite a été tué», a expliqué Salem Chalabi.

«Personne en Irak ne jouit de l'immunité. La mise en œuvre du mandat est en cours», a dit le juge.

Chalabi s'est efforcé récemment de se constituer une nouvelle base de soutien parmi la majorité chiite, marginalisée du temps de Saddam Hussein.

Il avait été condamné par contumace pour fraude bancaire en 1992 par un tribunal militaire de Jordanie où il avait fondé une banque qui a fait faillite. Il a affirmé que ces accusations résultaient d'un règlement de comptes politique.

Allaoui appelle les insurgés à déposer les armes

Sur le terrain, les violences se sont poursuivies en Irak, faisant au moins 50 morts et plus de 300 blessés depuis samedi, selon le gouvernement intérimaire irakien qui a annoncé avoir rétabli la peine capitale pour tenter de contrer cette violence.

M. Allaoui a effectué une visite surprise à Najaf où il a appelé les miliciens du chef radical Moqtada Sadr à «déposer leurs armes et quitter les lieux saints de la ville, y compris le mausolée de l'imam Ali».

Parallèlement à Bagdad, un porte-parole du gouvernement a annoncé que les «meurtriers et les individus menaçant le pays» seraient désormais passibles de la peine de mort.

La visite de M. Allaoui est intervenue au lendemain de la promulgation par son gouvernement d'une amnistie limitée aux insurgés n'ayant pas commis de meurtres et d'une invitation lancée à Moqtada Sadr pour participer aux élections générales prévues au plus tard en janvier 2005.

Le porte-parole du chef radical chiite à Najaf, cheikh Ahmed Chaïbani, a dénoncé la visite de M. Allaoui et rejeté les propositions du gouvernement tout en se disant prêt à négocier une trêve, ce que M. Allaoui a d'ores et déjà écarté.

Depuis le début des combats jeudi à Najaf, l'hôpital général a reçu 21 morts, mais le bilan pourrait être beaucoup plus lourd en raison de la quasi-impossibilité pour les secours de se rendre sur place.

À Bagdad, notamment dans le quartier chiite de Sadr City, au moins 22 personnes ont été tuées et 166 blessés ces dernières 24 heures, a indiqué le ministère de la Santé sans préciser les circonstances de ces morts.

Par ailleurs, la figure emblématique des chiites irakiens, le Grand ayatollah Ali Sistani, a été hospitalisée à Londres pour des problèmes cardiaques.

Un haut diplomate iranien pris en otage

Concernant les otages en Irak, un diplomate iranien a été enlevé mercredi par «l'Armée islamique en Irak» pour avoir selon ce groupe «incité à la lutte intercommunautaire», a indiqué la télévision Al-Arabiya. Celle-ci a diffusé une vidéo du responsable iranien.

L'ambassade d'Irak à Bagdad a confirmé que Feydoun Jahani avait disparu le 4 août sur la route menant de Bagdad à Kerbala, ville sainte chiite située au nord de Najaf, mais indiquant n'avoir reçu aucune demande des ravisseurs.

M. Jahani est le deuxième diplomate à être enlevé en Irak depuis la chute du régime de Saddam Hussein en avril 2003 et la vague d'enlèvements qui a suivi. Un diplomate égyptien avait été enlevé pendant quatre jours fin juillet.

Enfin, les ravisseurs de sept chauffeurs de camions, trois Indiens, trois Kenyans et un Égyptien, pris en otages le 21 juillet, ont présenté de nouvelles exigences pour leur libération, a indiqué leur employeur koweïtien qui a appelé à des négociations directes avec les ravisseurs.

Agence France-Presse et Reuters

Rectificatifs

Deux coquilles se sont malencontreusement insérées dans l'article sur la *falla* de Saint-Michel publié en page B1 de notre édition de vendredi: la date de l'Eco-Fête est le 14 août, non le 15, et le numéro de téléphone de la Tohu est le 376-Tohu (ou 376-8648), et non le 276-Tohu. Nos excuses.

C'est le conseil d'administration du Fonds d'investissement de la culture et des communications que préside désormais Pierre Curzi et non le Fonds lui-même, comme l'a laissé entendre l'article paru en page B 8 jeudi dernier. Nous nous en excusons.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

MAURESMO

SUITE DE LA PAGE 1

WTA, un exploit que n'avait jamais réussi auparavant une Française — ni un Français au classement ATP, du reste — depuis l'instauration des classements par ordinateur au milieu des années 1970. (Parmi ceux qui ont atteint la troisième place, notez pour vos dossiers les noms de Mary Pierce, Nathalie Tauziat et Yannick Noah.) Elle n'est maintenant plus devancée que par la Belge Justine Henin-Hardenne, actuellement contrainte à l'inaction en raison d'une blessure et qu'elle pourrait donc doubler avant longtemps. «La première place, c'est mon objectif depuis deux ans, deux ans et demi, racontait-elle. Et je sens que, petit à petit, on y arrive.»

Donc, bref, ce fut une finale expéditive, disputée en 51 minutes y compris les pauses (et précédée d'un délai de 50 minutes pour cause de météo rébarbative, pour faire changement). Et franchement, honnêtement, sincèrement, ce n'est pas un prétexte de reporter pour filer plus vite à la maison parler à ses plantes et regarder Les Beaux Dimanches, mais il n'y a pas grand-chose à en raconter. Pour la gagnante, tout a baigné: revers à une seule main sensationnels, coups droits admirablement logés le long des lignes, montées au filet rares mais imparables, services au quart de tour. À peine de petites montées et descentes au début de chaque set, mais comme on peut en juger à l'examen approfondi du score final, rien pour se ronger les ongles de perplexité. «J'ai joué, je pense, un match parfait», a dit Mauresmo. Il faudrait chercher des bibittes pour ne pas souscrire d'emblée à une pareille appréciation.

En fait, toute la semaine, Mauresmo s'était donné ce qu'elle appelait elle-même de «petites frayeurs», en se rendant à trois sets lors de ses trois premiers matchs puis en se retrouvant en déficit 1-5 lors du bris d'égalité de la première manche de sa demi-finale contre Vera Zvonareva, samedi après-midi. Mais, en même temps, elle devinait le crescendo dans son Ford intérieur. «Je sentais que je montais en puissance au fur et à mesure que la semaine avançait», a-t-elle noté. S'il avait fallu que le tournoi se poursuive pendant quatre ou cinq jours, bondance, qu'est-ce que ça aurait été, je vous le demande, bien que je sache qu'à l'instar de vos élus vous refusez systématiquement de répondre aux questions hypothétiques.

En tout cas, hier, elle n'a laissé aucune chance à personne.

Quant à Likhovtseva, on retiendra en passant que son acteur favori est John Travolta, et que par voie de conséquence son film préféré est peut-être *La Fièvre du samedi soir*, mais qu'il n'est pas vraiment question pour l'instant de parler de liesse du dimanche après-midi. (C'est un parallèle subtil.)

Neuf joueuses russes participaient à la coupe Rogers et, il faut le dire, Likhovtseva, la plus âgée à 28 ans, n'était pas la première attendue au bout du parcours. Trente-neuvième au classement mondial, prenant part aux Internationaux du Canada pour une douzième année de suite, elle a cependant connue une semaine considérable avant cette fin brutale. «Je préfère ne pas penser à ce match», a-t-elle d'ailleurs déclaré hier.

La veille au soir, Likhovtseva avait remporté un éreintant (et combien enlevant) duel face à sa com-

patriote Anastasia Myskina, championne de Roland-Garros: 6-3, 5-7, 6-4 en deux heures. C'était beaucoup demander que de réapparaître une quinzaine d'heures plus tard avec un taux de fraîcheur suffisant pour affronter une aussi belle machine de tennis qu'Amélie Mauresmo.

«Dès l'entraînement du matin, j'ai vu que tout n'était pas au mieux», a-t-elle raconté. «Pendant le match, j'ai constaté que j'avais perdu le contrôle de mon corps et ma concentration. En plus, Amélie jouait super, et je devais y mettre de petits extras, ce qui entraîne des fautes directes. J'ai fait tout ce qui m'était possible, mais j'ai manqué de carburant.»

Pour sa peine, Mauresmo a reçu un chèque de 259 200 \$, ce qui fait un salaire hebdomadaire assez impressionnant, mais comme on ne peut pas gagner tout le temps, on le prend pendant ce qu'on passe. Elle gagnera Athènes mercredi, où elle participera aux Jeux olympiques en simple et en double avec Mary Pierce. Elena Likhovtseva sera aussi en Grèce, disputant le double avec Svetlana Kuznetsova. Par la suite, tout le monde rentrera illi- c en Amérique pour le US Open.

Quant à votre serveurur Rogatien, après cette folle l'odyssée de tennis, il sera à son domicile résidentiel, devant ses télévisions, confortablement installé sur son strapontin Louis XVI pour tout voir de ces Jeux de la XXVIII^e olympiade d'été et les commenter et vous les faire vivre comme si vous n'y étiez pas. C'est un rendez-vous. Un gros.

J'ai hâte.

Le Devoir

CHAREST

«Si les jeunes ont amené cette résolution, c'est qu'il y a un malaise. Ils ne se sentent pas représentés par les syndicats», affirme Simon Bégin

SUITE DE LA PAGE 1

changement-là», a tranché Jean Charest, à la clôture du congrès des jeunes libéraux, qui s'est tenu ce week-end à Trois-Rivières.

Or plus des deux tiers des 900 jeunes militants présents ont voté en faveur de l'abolition de la formule Rand. «Si les jeunes ont amené cette résolution, c'est qu'il y a un malaise. Ils ne se sentent pas représentés par les syndicats. On n'a qu'à penser aux conventions collectives avec des clauses orphelines [clauses de disparité de traitement] qui ont trop souvent été négociées par les syndicats. C'est un message qu'on lance aux syndicats», a affirmé Simon Bégin, en conférence de presse.

Questionné ensuite sur le sujet, Jean Charest a tenu à préciser que «le gouvernement n'a pas sur les planches à dessin de changements prévus à la formule Rand».

Simon Bégin a reconnu que «ça part mal» quand le premier ministre rejette une proposition des jeunes libéraux, mais il souhaite porter sa cause au congrès du Parti libéral. «À la commission jeunesse, on n'a jamais eu peur d'affronter nos chefs», a-t-il lancé.

Abolition de la formule Rand a fait l'objet d'un débat important au congrès des jeunes libéraux. «La négociation [des conditions de travail] ne serait plus soumise à des organismes tiers qui ont à cœur de protéger l'ancienneté avant la compétence. Avec la liberté de s'associer ou non, on implique une liberté de choix face à nos conditions de travail et notre salaire», a lancé Pierre-Olivier Dumas, de la circonscription de Louis-Hébert. Mélanie Anestis, de la circonscription de Marquette, a rétorqué qu'il ne serait pas «juste» de permettre à des employés de bénéficier des gains obtenus par les syndicats lors des négociations sans avoir à verser de cotisations.

Les commentaires en faveur de la proposition ont toutefois été beaucoup plus nombreux. «Les étudiants ne veulent pas être syndiqués, car, dans les conventions collectives, celles des épiceries ou autre, il faut avoir travaillé 1000 ou 2000 heures avant d'être protégé. Les étudiants n'ont aucun droit actuellement. Il faut don-

ner le choix aux jeunes d'agir seuls», a souligné Kim Leclerc, de Matane.

Le libellé de la proposition adoptée hier suggère de donner «une véritable liberté syndicale» aux travailleurs québécois «en leur permettant de choisir de financer ou non le syndicat». Le préambule prend la forme d'une critique sévère des syndicats. «Le monopole syndical nivelle par le bas en enlevant à ceux qui en méritent plus pour en donner davantage à ceux qui en méritent moins», peut-on lire. Les jeunes libéraux avaient déjà adopté une telle proposition en 1997, mais elle n'avait pas obtenu l'appui des militants libéraux lors du congrès.

La formule Rand est en bonne partie responsable de l'essor du syndicalisme québécois. Le père de la formule, Ivan Cleveland Rand, juge à la Cour suprême, avait décrété en janvier 1946 que, comme l'ensemble des travailleurs bénéficient des gains obtenus par le syndicat lors des négociations, tous doivent verser une cotisation syndicale, qui est retenue à la source par l'employeur. La formule Rand a été intégrée au Code du travail par le Parti québécois en 1977.

Les jeunes libéraux réclament l'abolition de la formule Rand à un moment crucial, alors que le gouvernement Charest amorce des négociations qui s'annoncent difficiles avec ses employés syndiqués des secteurs public et parapublic. Le gouvernement Charest a déjà soulevé la grogne des syndicats l'automne dernier en adoptant, sous le bâillon, des modifications à l'article 45 du Code du travail en vue de faciliter le recours à la sous-traitance. Les centrales syndicales ont l'épiderme sensible quand il est question de la formule Rand. Lors de la dernière campagne électorale, les chefs syndicaux sont montés aux barricades pour fustiger l'Action démocratique du Québec, qu'ils accusaient de vouloir l'abolir.

Le président de la commission-jeunesse du Parti québécois, Sébastien Cloutier, n'a pas tardé à réagir pour dénoncer la position des jeunes libéraux, qui, selon lui, proposent rien de moins que «l'affaiblissement du mouvement des travailleurs» et l'abolition de leur droit d'association. «Ils parlent d'avenir, mais n'ont pas de vision d'avenir. Ils ne font pas avancer

mais reculer la société», dit-il, qualifiant la proposition de «mesure de droite».

Non au Suroît

L'aile jeunesse du PLQ a également demandé hier au gouvernement Charest de faire une croix sur le projet de centrale thermique au gaz du Suroît. Les jeunes libéraux ont rejeté une proposition qui demandait à Québec d'aller de l'avant en ce qui a trait à ce projet. Lors du débat en plénière, plusieurs militants libéraux ont plaidé pour son rejet catégorique. «On n'en veut pas. Nous, on est en faveur des énergies propres», a lancé Vahid Fortin-Vidah, de Jonquière.

Le ministre des Ressources naturelles, Sam Hamad, a dit prendre acte de la position des jeunes libéraux, mais il attend la fin de la commission parlementaire sur la question, qui se tiendra cet automne, avant de se prononcer. «On laisse le débat se poursuivre comme il doit se poursuivre», a affirmé pour sa part Jean Charest.

Les jeunes libéraux ont aussi adopté une série de propositions portant sur le choc démographique, le thème de leur congrès. Ils souhaitent la création d'une aide financière destinée aux jeunes familles et d'un congé parental de deux ans. Les cotisations de la génération des baby-boomers au régime des rentes devraient être augmentées afin de «résoudre le problème d'équité intergénérationnelle», ont-ils aussi décidé.

Rien sur l'endettement étudiant

La commission jeunesse du PLQ n'a pas cru bon de permettre la tenue d'un débat sur l'endettement étudiant, même si plusieurs militants libéraux en ont manifesté le désir. Un groupe de jeunes de la région de Montréal a tenté, samedi, d'inscrire le sujet à l'agenda, sans succès. Ces militants souhaitaient que les jeunes libéraux condamnent la décision du gouvernement Charest de hausser le plafond des prêts et de réduire les bourses d'une centaine de millions de dollars au total. Selon Simon Bégin, la commission jeunesse se penchera sur la question au cours des prochaines semaines.

Le Devoir

GASPÉSIE

SUITE DE LA PAGE 1

accorde au port de Gaspé le statut particulier de port franc. Une décision qui a pour effet de dynamiser l'économie régionale avec, notamment, l'établissement de consulats étrangers. «Or, en 1866, on a pratiquement fermé le port de Gaspé en mettant fin à ce statut parce que les pères de la Confédération tentaient alors de convaincre les autorités de la Nouvelle-Écosse d'entrer dans la confédération. En échange, on leur promettait de faire du port d'Halifax le port officiel du nouveau pays», dit Jules Bélanger. Ce qui fut fait lors de la signature du pacte fédératif en 1867.

«Mettez les morceaux ensemble, ne soyons pas naïfs: nous, les Gaspésiens, avons été vendus. Nous avons servi de monnaie d'échange à l'instauration du Canada.» Un choix politique qui a laissé la Gaspésie en dehors des grandes voies de communication.

Par exemple, dit-il, lors de la construction du chemin de fer de Vancouver à Halifax, la Gaspésie a été négligée. «Après avoir contesté, on a fini par obtenir un chemin de fer, mais qui menait à un port pratiquement abandonné.» L'histoire, souligne-t-il, se répète avec la construction de l'autoroute Transcanadienne. «De plus, quand Air Canada a organisé son circuit d'un bout à l'autre du pays, je me souviens d'une lutte que nous avons livrée pour obtenir une simple escale à Gaspé, car la navette qui faisait Terre-Neuve-Montréal et qui passait au-dessus de nos têtes était à moitié vide. Les fonctionnaires ont dit non!»

Une région-pilote

À cela s'ajoute une lecture critique des années 1970, qui ont été marquées par deux expropriations: Forillon et l'Île-Bonaventure. Des fonctionnaires ne juraient que par l'agglomération métropolitaine et la fermeture de l'arrière-pays dictée par le Bureau d'aménagement de l'est du Québec (BAEQ).

«Une pléiade de jeunes universitaires qui avaient surtout fait leurs études aux États-Unis se cherchaient un laboratoire pour mettre en pratique leur "savoir". Ils se sont donc retrouvés dans cette grosse institution qu'était le BAEQ pour planifier le développement de la

Gaspésie, en appliquant des plans pour qu'un "brillant avenir" se lève sur la région. Eh bien, ils ont fait de magnifiques erreurs!»

Quelque dix villages ont été fermés, déplaçant ainsi plus de 550 familles. «Ces gens-là se sont retrouvés dans des HLM en attendant leurs chèques d'assurance sociale.»

Une résidente du défunt village de Saint-Octave-de-l'Avenir avait à l'époque fait part, dans une lettre ouverte (*Le Devoir*, janvier 1971), de son écœurement: «L'incompétence, la corruption, le marasme créés par nos politiciens, la fuite du clergé devant ses responsabilités, la cowardise de nos intellectuels, complètes du silence, sont en voie de détruire le peu de dignité qu'il reste aux Gaspésiens.»

Dans ce même esprit, d'autres fonctionnaires ont vanté les mérites des grands centres. Jules Bélanger cite en exemple un rapport intitulé *Les Orientations du développement économique régional dans la province de Québec* et soumis, en février 1970, au ministère de l'Expansion économique régionale. Pour l'essentiel, ce rapport ne jurait que par l'épanouissement des agglomérations métropolitaines, et, au détriment des régions éloignées.

Aussi se souvient-il de «l'opposition larvée» de certains fonctionnaires à la décision de René Lévesque, en 1978, de transférer à Gaspé la Direction générale des pêches. «Les fonctionnaires disaient qu'ils préféraient travailler sur le boulevard Saint-Cyrille à Québec. Et dans un moment d'impatience, M. Lévesque avait dit: "Il est plus difficile d'amener ces fonctionnaires en Gaspésie que de faire nager la morue vers Québec.»

Par contre, relate-t-il, les fonctionnaires ont fini par avoir gain de cause; après la mort de M. Lévesque, ont été rapatriés à Québec les pouvoirs décisionnels quant à la gestion des pêches, «dirigée par des gens qui n'avaient jamais vu une morue! Il ne faut pas s'étonner aujourd'hui que la mer se soit vidée de ses poissons», lance avec regret l'ancien membre de la Commission nationale sur l'avenir du Québec et ex-président du Parti québécois (région Est-du-Québec).

Les professeurs en région

En somme, tout ce passé de «porteurs d'eau», dit-il, a profondément marqué le Gaspésien dans sa façon de penser selon laquelle le patron, c'est l'autre. «Qu'on veuille ou non l'admettre, c'est ce qui explique en partie la difficile situation économique qui y prévaut. Mais on est en train de s'arracher à cela grâce à la scolarisation qui, heureusement, est en progression malgré le taux élevé de décrochage scolaire et d'analphabétisme.»

Selon les chiffres d'Emploi-Québec, 40 % des adultes gaspésiens avaient, en 2001, un niveau inférieur au Certificat d'études secondaires, contre 24 % pour l'ensemble des Québécois. Fait à noter: dans la MRC Rocher-Percé, ce taux atteint 47 %.

Cette sous-scolarisation émane notamment de l'établissement des politiques nationales du ministère de l'Éducation. «Bon nombre de fonctionnaires du secteur de l'éducation que j'ai connus pensaient que si ces politiques étaient bonnes pour Montréal et Québec, elles le seraient également pour la Gaspésie, ce qui n'est pas du tout le cas.»

Des normes qui, à ses yeux, expliquent pour beaucoup le retard qu'accuse la Gaspésie dans ce domaine par rapport à d'autres régions et qui nuisent, par conséquent, à la prise en charge par les acteurs locaux du développement économique régional. «C'est simple, la scolarisation, c'est la clé de voûte de notre prospérité économique!»

Quant à l'enseignant qui pratique en région, M. Bélanger soutient qu'il doit prendre conscience de l'importance que revêt son rôle d'éducateur dans sa communauté.

«Les professeurs en région sont des maillons importants dans la chaîne du développement régional et c'est important qu'ils le comprennent. Ils ont non seulement le devoir de transmettre la matière, mais également d'inculquer à leurs élèves le désir de s'établir et de s'impliquer pleinement dans leur milieu respectif. De cette façon, on pourra contrer l'exode de notre matière grise et de notre force, c'est-à-dire nos jeunes. Et ça, c'est vrai pour toutes les régions du Québec.»